



- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
|  | Zone d'implantation du projet |  | Corridor milieux ouverts (friches, cultures, prés, etc.) |
|  | Réservoir de biodiversité terrestre |  | Corridor boisé (boisements, bosquets, alignements d'arbres, etc.) |
|  | Réservoir de biodiversité aquatique |  | Corridor littoral (plages, dunes, arrières-dunes) |
|  | Réservoir de biodiversité marin |  | Corridor aquatique (cours d'eau, canaux, fossés, zones humides, mares, etc.) |

Figure 30. TVB locale

4.2.4 Synthèse des enjeux du milieu naturel

- Projet situé au sein d'une ZNIEFF de type I et au sein d'un site Natura 2000 (ZPS).
- Présence d'habitats et d'espèces végétales et animales patrimoniales.
- Projet situé au sein d'un réservoir de biodiversité de la Trame verte et Bleu de Corse.

4.3 MILIEU PHYSIQUE

4.3.1 Climatologie

Ce chapitre présente les principales caractéristiques climatologiques du territoire : ensoleillement, températures, précipitations, vents, évènements particuliers ou exceptionnels, etc.

Pour définir le climat de la zone d'étude, nous avons utilisé les données climatologiques de la station météorologique de San Giuliano - Alistro située à 18 kms (infoclimat.fr).

4.3.1.1 Températures

Concernant les températures, sur la période 2000-2019, la température moyenne est de 16,84°C. Les moyennes de température sont relativement constantes d'une année à l'autre. Notons une température maximale de 37°C enregistrée en 2018 et une température minimale de -1,8°C enregistrée en 2018 également.

4.3.1.2 Précipitations

Concernant les précipitations, sur la période 2002-2018, la moyenne des précipitations est de 589,39 mm/an. L'année 2008 a été la plus pluvieuse avec un cumul sur l'année de 989,5 mm.

4.3.1.3 Vents

Concernant les vents, sur la période 2000-2019, on note la présence chaque année de vents supérieurs à 57 km/h. Plusieurs jours de vents supérieurs à 100 km/h ont été enregistrés également, quasiment chaque année. La rafale maximale enregistrée sur cette période est de 162 km/h en 2014.

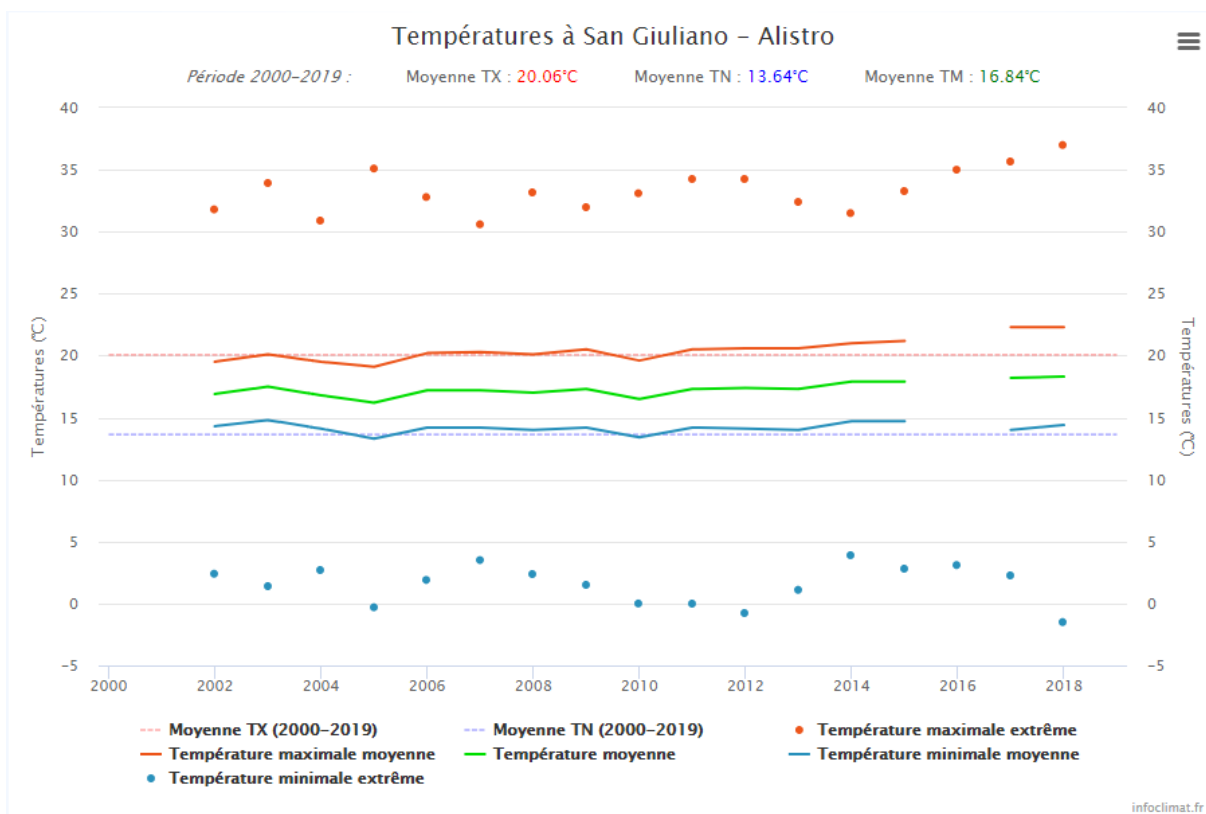


Figure 31. Données climatologiques sur les températures (Infoclimat.fr)

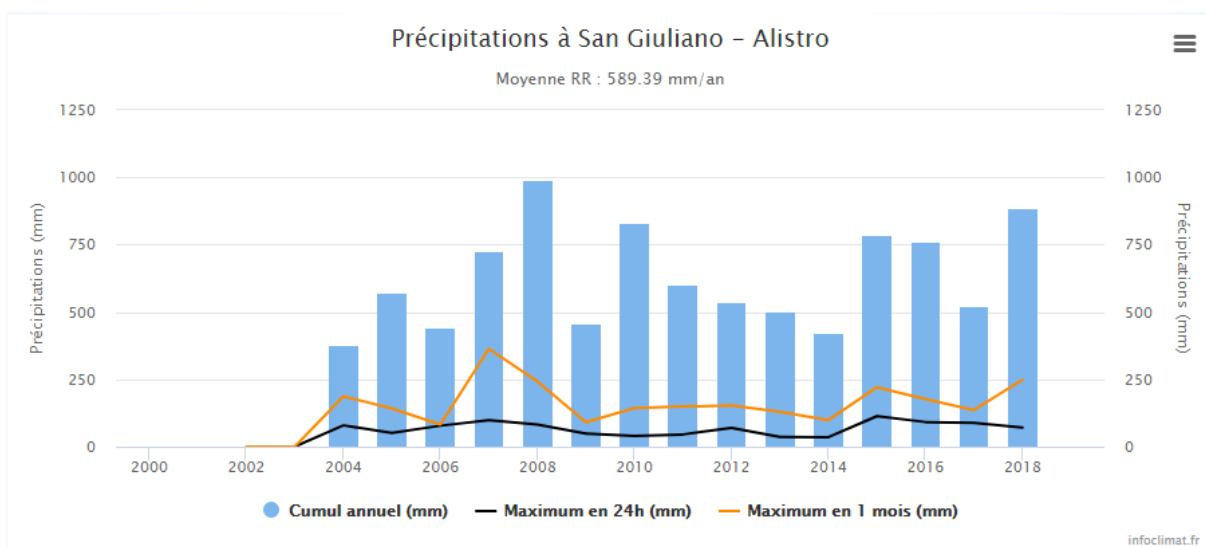


Figure 32. Données climatologiques sur les précipitations (Infoclimat.fr)

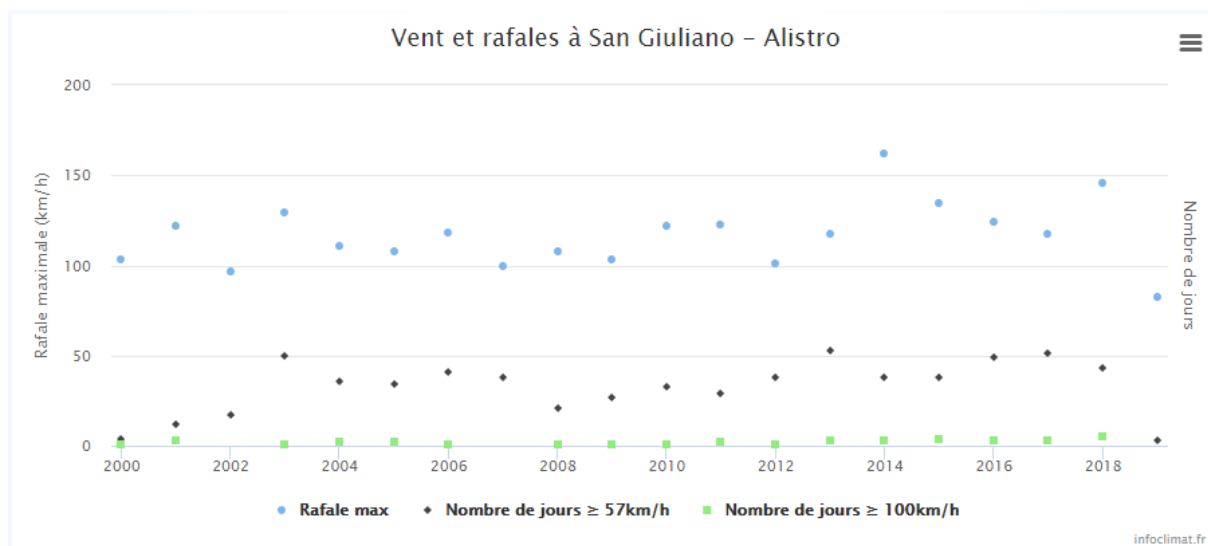


Figure 33. Données climatologiques sur les vents (Infoclimat.fr)

4.3.2 Topographie et géomorphologie

La zone d’implantation du projet est située au niveau de la mer. L’ensemble de sa superficie concerne le milieu dunaire et l’arrière-dune.

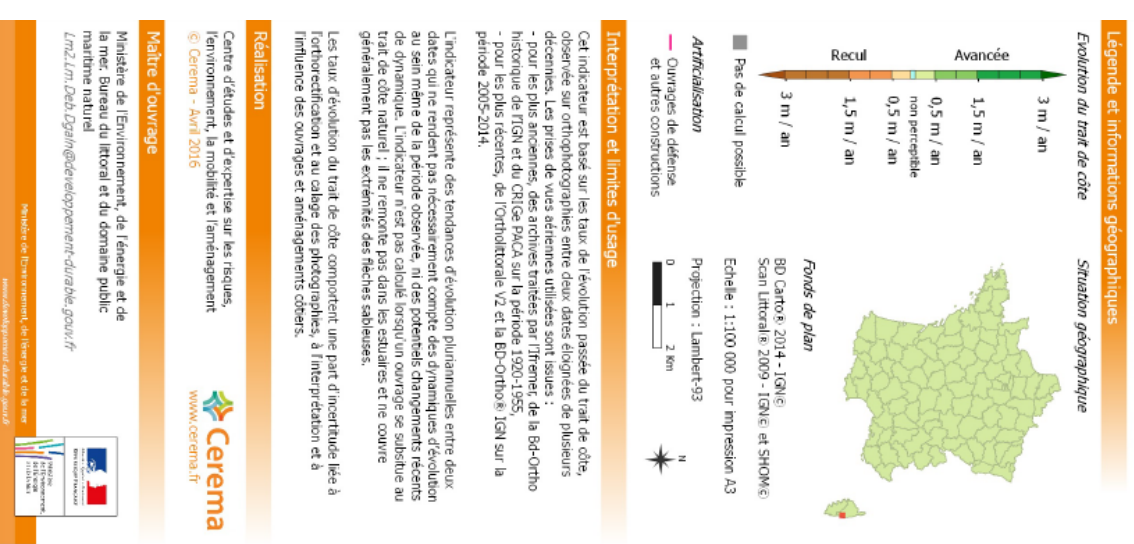
La pente du terrain d’assiette du projet est faible.

Le calcul de l’évolution du trait de côte estimé entre 1948 et 2011 révèle un recul de 0,5 m par an au niveau de la zone d’implantation du projet (cf. Figure 34. Indicateur national de l’érosion côtière page 105).



Figure 34. Indicateur national de l'érosion côtière

Indicateur national de l'érosion côtière Corse - Planche 5 / 15



4.3.3 Géologie/pédologie

La zone d'implantation du projet se situe sur trois couches géologiques :

- **Fz. Alluvions modernes du lit majeur des fleuves et rivières** ; limons de la basse plaine. Dans la partie en amont des cours de la plaine les alluvions actuelles sont des sables à galets.
- **RC. Limons et sables (provenant du remaniement du Néogène sous-jacent)**. On les trouve dans la région d'Urbino et Casabianda, sous et sur la formation marine d'Urbino.
- **P1a. Pliocène inférieur. Marnes sableuses et sables marins**. Son épaisseur peut être estimée à une centaine de mètres. Ce sont ces marnes sableuses, micacées, d'un vert jaunâtre qui affleurent dans le domaine de Casabianda, avec localement des niveaux sableux fossilifères.

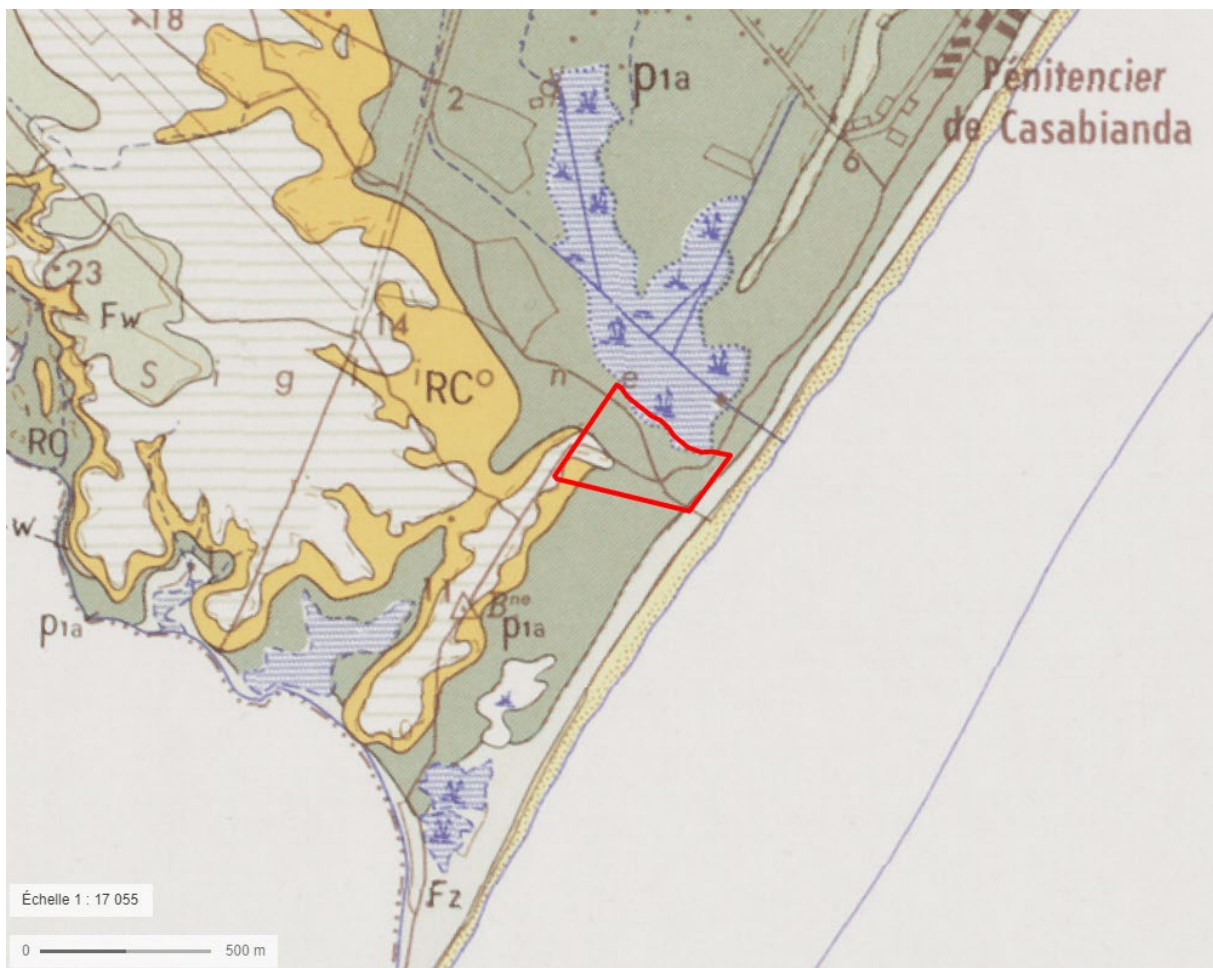


Figure 35. Carte géologique générale 1/50000 au niveau de la zone d'implantation du projet

4.3.4 Hydrogéologie (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019)

La parcelle d'un point de vue géologique est située sur des Limons et sables provenant du remaniement du Néogène sous-jacent) avec des avancées de marnes sableuses et de sables marins.

Aucun forage ni sources à usages d'eau potable n'est recensé par la Base de Données Sous-Sol du BRGM (BSS) dans le périmètre du projet.

La nappe d'eau souterraine réceptrice des eaux pluviales infiltrées ne constitue pas une zone à usages sensibles, à l'aval hydraulique du point d'infiltration.

Par contre, on dispose de 5 puits à proximité de la zone d'étude à usage agricole potentiel ; seul le puits 11192X0107/F localisé dans le secteur des étangs du CD CASABIANDA est déclaré à usage agricole (Figure 36).

Tableau XI. Profondeur et niveau d'eau des puits recensés par la BSS

Puits	Usage	Profondeur totale	Profondeur eau
11192X0107/F	Usage agricole	5m15	2m00
11192X0108/F	Pas d'usage déclaré	2m20	0m60
11192X0109/F	Pas d'usage déclaré	4m30	0m40
11192X0110/F	Pas d'usage déclaré	3m80	1m90
11192X0111/F	Pas d'usage déclaré	3m95	0m80

Il existe une nappe, sans doute perchée, dans le périmètre d'étude correspondant à des circulations d'eau horizontale entre un horizon superficiel perméable voir très perméable (zones sableuses) et un horizon profond plus imperméable.

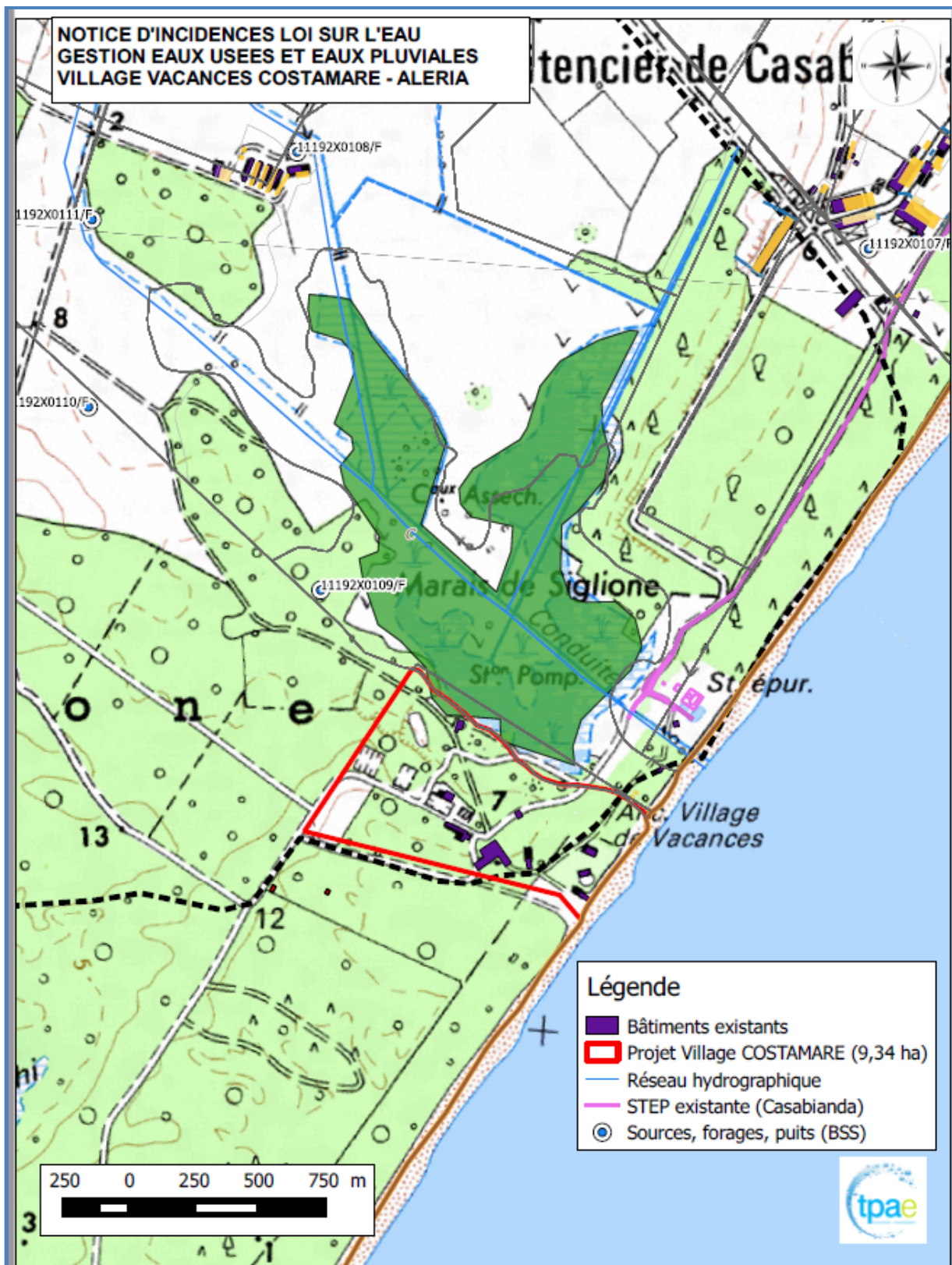


Figure 36. Localisation des puits existants sur la zone d'étude

4.3.5 Pédologie (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019)

La méthodologie a consisté à décrire les profils de sol rencontrés sur l'ensemble du site et à évaluer la perméabilité du sol en place à partir de sondages de sol à la tarière à main et de tests d'infiltration au niveau de certains sondages, à des hauteurs comprises entre - 30 et - 60cm par rapport au Terrain Naturel (TN).

15 sondages à la tarière (S1 à S15) et 5 tests d'infiltration (S1, S6, S7, S8 et S13) ont été réalisés.

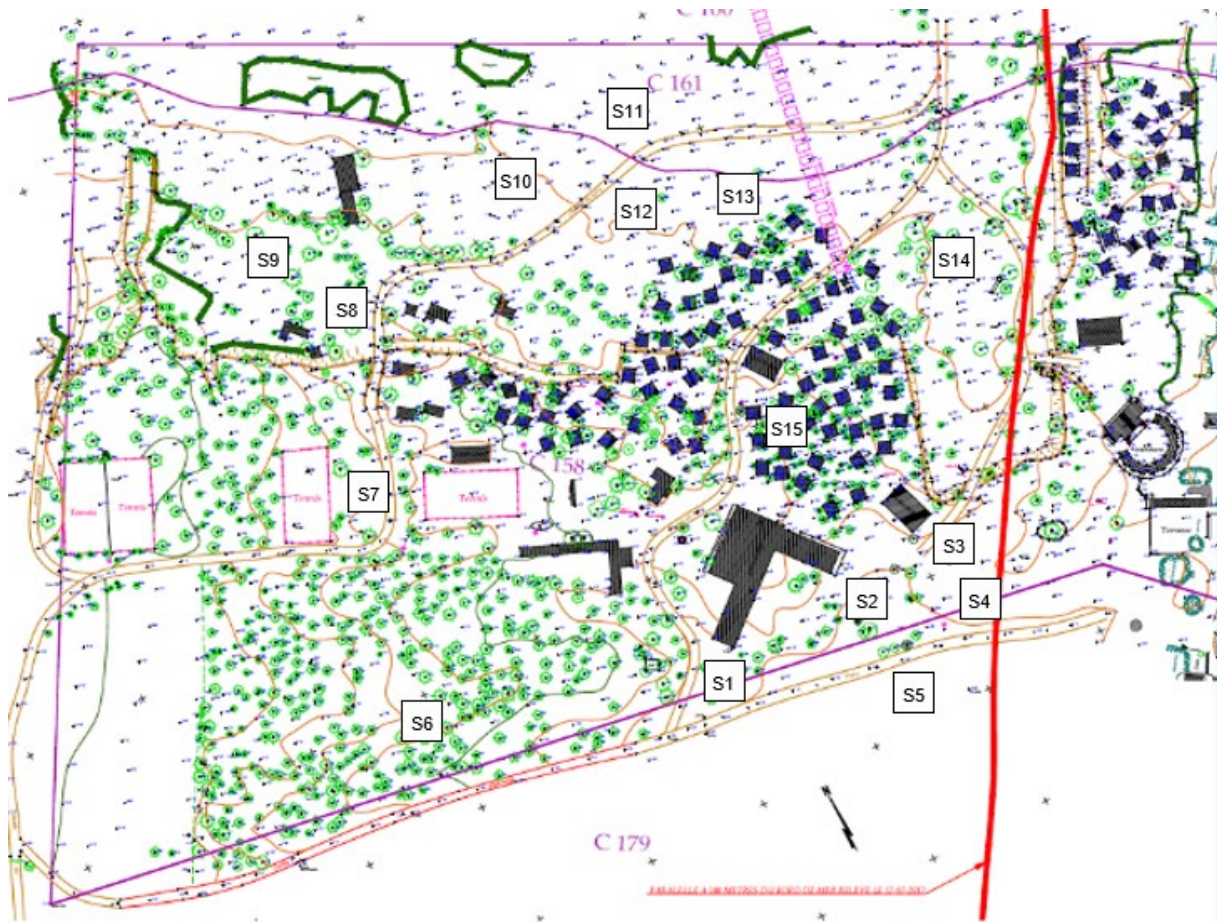


Figure 37. Emplacement des sondages de sol à la tarière

La vitesse d'infiltration K (mm/h) est calculée d'après les mesures effectuées sur le terrain selon la formule suivante :

$$K_{(mm/h)} = \frac{\text{Volume infiltré}_{(\text{litres})}}{\text{Surface d'infiltration}_{(m^2)} \times \text{Temps d'infiltration}_{(h)}}$$

Il a été mis en évidence des sols assez superficiels de texture sableuse faiblement organique en surface avec dans certains cas des zones sableuse assez profondes (S5 et S14) à proximité de la dune existante.

Hormis ces 2 sondages (S5 et S14), très rapidement (entre 50 et 70 cm), on tombe sur un horizon assez compact de texture sablo-argileuse de couleur ocre rouge, traduisant un horizon peu perméable. Cette zone pédologique correspond au secteur central le plus élevé (altitude NGF entre 5 et 10 m).

Le sondage S5 a mis en évidence la présence d'une nappe perchée dans la zone sableuse de la dune à une profondeur de 1m20. Cette nappe d'infiltration dans la dune correspond à l'exutoire naturel de la zone nord du projet.

Enfin, il a été constaté la présence d'horizons alluvionnaires avec des blocs roulés décimétrique empêchant la réalisation de certains sondages à la tarière (secteur côté marais de Ziglione, S10 à S13).

Pour information, lors de notre campagne pédologique (23/10/2019), le marais de Ziglione était asséché dans sa partie terminale.



Vue du sondage n°1



Vue du sondage n°5



Vue du sondage n°6



Vue du sondage n°7



Vue du sondage n°9



Vue du sondage n°15

Les sondages n°1, 6, 7, 8 et 13 présentent une perméabilité K oscillant entre 22 mm/h et 119 mm/h avec une moyenne de 72 mm/h. C'est une perméabilité de surface en lien direct avec la présence de cet horizon sableux d'origine marine.

On est sans doute en présence d'une perméabilité de surface avec des circulations horizontales jusqu'à des horizons plus imperméables de nature argileuse.

Les zones les plus adaptées à l'infiltration ($K > 100$ mm/h) correspondent aux secteurs avec des pénétrations de la dune sableuse soient les zones basses côté mer. Les perméabilités les plus faibles se situent sur les hauteurs du projet côté terre.

Tableau XII. Résultats des tests de perméabilité

TESTS D'INFILTRATION - COSTAMARE							
Méthode de Porchet à niveau constant							
Test	Localisation	Profondeur P (en m)	Charge hydraulique Ch (en m)	Diamètre du trou en m	Perméabilité K		Moyenne
					(en ml/min)	(en mm/h)	
K1 (S1)	Sud est	0.70	0.61	0.08	83	31	72
K2 (S6)	Sud est	0.60	0.41	0.08	215	119	
K3 (S7)	Sud Ouest	0.50	0.30	0.08	30	22	
K4 (S8)	Nord Ouest	0.60	0.40	0.08	200	114	
K5 (S13)	Nord Est	0.60	0.35	0.08	110	71	
Méthode de calcul							
				Surface d'infiltration : $S = \pi d^2 / 4 + \pi \cdot h \cdot d$ en m^2			
				Volume infiltré = V (en ml)			
				temps = t (en min)			
				k en ml/min			
				K = $V / (S \times t)$ en $ml/m^2 \times min$			
				K (mm/h) = $V / (S \times t) \times (60/100) = (k(ml/min)/S) \times (60/1000)$			

4.3.6 Diagnostic des ouvrages existants (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019)

Deux points de rejet des eaux pluviales ont été identifiés sur le site :

- Le marais de Ziglione qui recevra 3 sorties d'eaux pluviales en provenance du village vacances ;
- La dune sableuse au sud qui reçoit actuellement les eaux pluviales de la voie d'accès bitumée existante et qui recevra une seule sortie pluviale.

Il n'existe pas d'ouvrage limitant (pont ou buses) sur ces deux points de rejets situés en bordure immédiate du rivage.

L'objectif est d'infiltrer au maximum les eaux pluviales et de tendre vers un zéro rejet pour des pluies inférieures à la décennale. Au-delà, il y aura nécessaire des rejets pluviaux qui seront canalisés via des fossés en limite du projet.



Point de rejet côté marais de Ziglione



Point de rejet côté sud

4.3.7 Hydrologie

4.3.7.1 Eaux de surface

Le projet est situé dans le bassin versant du marais de Ziglione qui se jette en mer en amont immédiat du village vacances de COSTAMARE.

Le bassin versant d'une superficie de l'ordre de 510 ha est situé entre le bassin versant de l'étang d'Urbino et celui de l'étang del Sale. Sa limite nord étant constitué par la territoriale RT10. C'est un bassin versant à moitié naturel (zone boisée à Pins et Eucalyptus) et à moitié agricole avec le domaine agricole de Casabianda (prairies).

Il n'existe pas de station de jaugeage sur ce cours d'eau de faible superficie ni de station de suivi de la qualité de l'eau. La station de suivi de la qualité de l'eau la plus proche concerne le Tavignano à Aleria

La zone d'implantation du projet est située à proximité du marais de Siglione et la frange nord de l'implantation du projet présente un sol et une végétation humide du fait de la proximité du marais.

Aucun cours d'eau ou écoulement d'eau de ruissèlement notable n'est présent, le sol sableux est très drainant, les eaux de pluie étant rapidement absorbées.

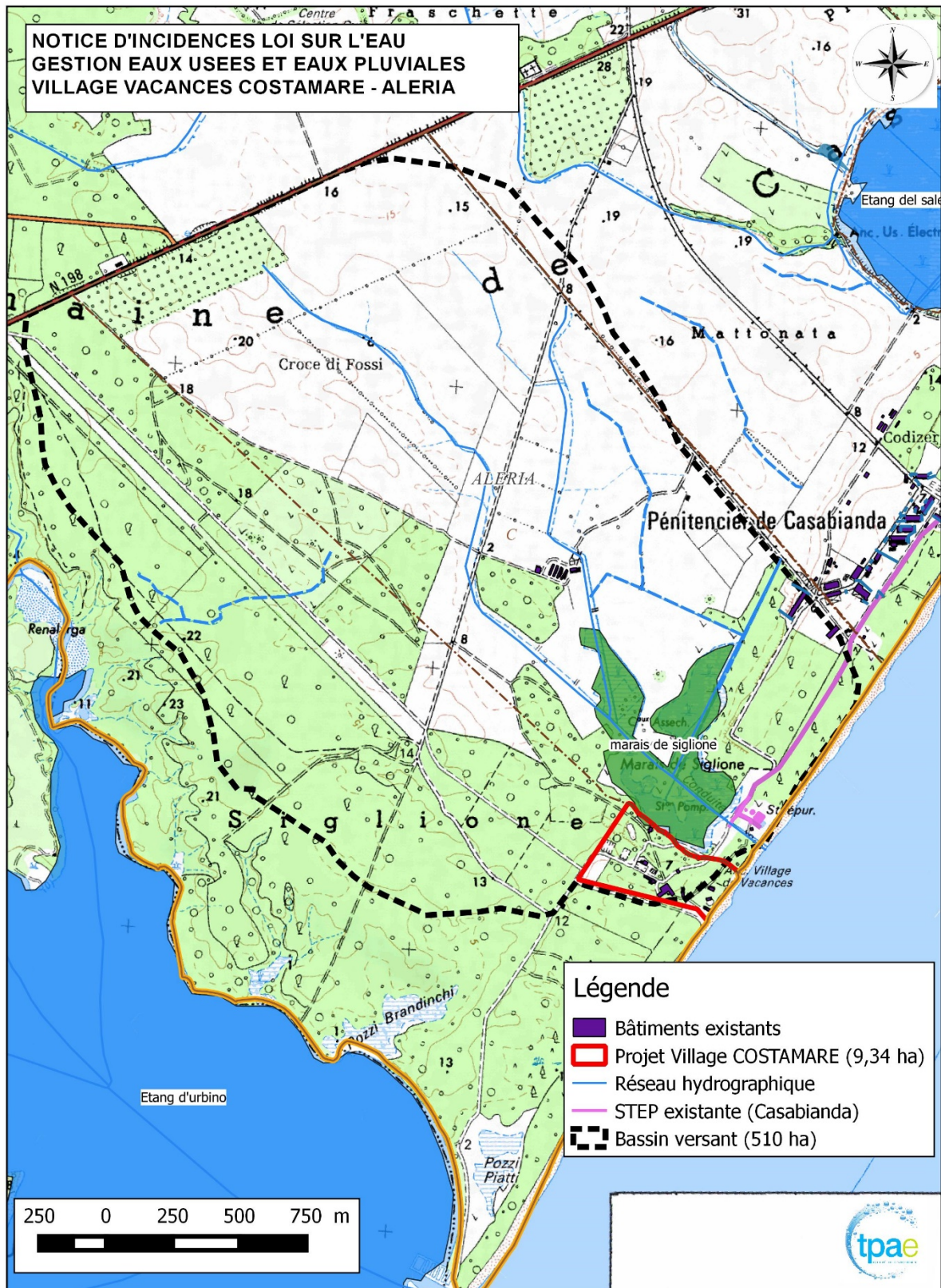


Figure 38. Bassin versant du marais de Ziglione

4.3.7.2 Eaux souterraines

Le site d'étude se situe au sein de la masse d'eau souterraine FREG214 « Formations tertiaires de la Plaine Orientale ». Concernant cette masse d'eau, l'objectif de bon état chimique et quantitatif a été atteint en 2015, d'après la SDAGE de Corse 2016-2021.

4.3.8 Synthèse des enjeux du milieu physique

- Climat Méditerranéen.
- Le projet se situe dans une zone sableuse et alluvionnaire.
- La frange nord de l'implantation du projet présente un sol et une végétation humide du fait de la proximité du marais.
- Aucun cours d'eau ou écoulement d'eau de ruissèlement notable n'est présent, le sol sableux est très drainant, les eaux de pluie étant rapidement absorbées.
- Le terrain d'assiette du projet se situe au niveau de la masse d'eau souterraine FREG214 « Formations tertiaires de la Plaine Orientale ».
- Le calcul de l'évolution du trait de côte estimé entre 1948 et 2011 révèle un recul de 0,5 m par an au niveau de la zone d'implantation du projet
- La zone d'implantation du projet est située au niveau de la mer. La pente est faible.

4.4 MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

4.4.1 Activité humaine et socio-économique

4.4.1.1 A l'échelle de la commune

Avant-propos, il est important de notifier que les données statistiques utilisées dans ce présent rapport sont celles des populations légales rentrant en vigueur au 1er janvier 2019 issues du recensement de 2016. Les statistiques agricoles font exception aux populations légales puisque les données sont issues du recensement de 2010 d'Agreste et non de l'INSEE.

○ Démographie et emplois sur la commune d'Aléria

La commune d'Aléria est située en région Corse dans le département de la Haute-Corse (2B). Sa superficie est de 58,33 km².

La population de la commune est de 2206 habitants en 2016 contre 2129 habitants en 2011. La population a augmenté de 3,6%.

Sa densité moyenne de population est de 38 hab/km² pour une superficie de 58,33 km². La commune d'Aléria peut être considérée comme une commune à moyenne densité de population.

La population active de 15 à 64 ans est constituée de 1416 personnes en 2016 soit 66,1% de la population dont :

- 55,2% d'actifs ayant un emploi et 10,8% de chômeurs.
- 33,9% d'inactifs.

Le taux de chômage est de 16,4% de la population en 2016 contre 13,9 % en 2011. Le chômage a donc subi une hausse.

Les indicateurs démographiques depuis 1968 (Tableau XIII. Indicateurs démographiques (source : Insee)) montrent que l'évolution de la population a évolué avec une variation annuelle moyenne de la population depuis 1999 est positive mais reste relativement faible (entre 0,3% et 1,2%).

Il est tout de même nécessaire de remarquer que le taux de natalité reste supérieur par rapport au taux de mortalité depuis 1968, ce qui montre un dynamisme démographique de la commune. La variation annuelle moyenne de la population se stabilise entre autres grâce au solde apparent des entrées sorties même si la natalité a un rôle important dans la croissance démographique de la commune.

Tableau XIII. Indicateurs démographiques (source : Insee)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	6,1	-2,5	-2,2	-0,3	0,3	1,2	0,7
<i>due au solde naturel en %</i>	0,4	0,4	0,8	0,5	0,6	0,2	0,4
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	5,6	-2,9	-3,0	-0,8	-0,3	1,0	0,3
Taux de natalité (‰)	10,3	9,3	15,1	14,2	12,6	10,4	13,2
Taux de mortalité (‰)	5,9	5,8	6,8	9,0	6,8	8,0	9,3

○ Entreprises et établissements

Les entreprises ainsi que les établissements constituent une variable permettant d'évaluer l'activité économique de la commune. Au sein de notre analyse, il nous est opportun de différencier ces deux entités compte tenu du fait qu'elles n'ont pas la même approche géographique. Dans un premier temps, les entreprises permettent d'évaluer l'attractivité de la commune en termes d'implantation durable de celle-ci par leur siège social et dans un deuxième temps, les établissements permettent d'évaluer l'attractivité globale et géographique du territoire. Chacune des entités sont divisées en quatre secteurs économiques conformément aux nomenclatures statistiques de l'INSEE.

Concernant les entreprises⁷ présentes sur la commune d'Aléria, elle comprend 275 entreprises au 31 décembre 2018 dont :

- 54 dans le secteur de la construction,
- 56 dans le secteur des services aux entreprises,
- 22 dans le secteur de l'industrie,
- 84 dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration
- 59 dans le secteur des services aux particuliers.

Concernant les établissements présents sur la commune d'Aléria, elle comprend 330 établissements au 31 décembre 2018 dont :

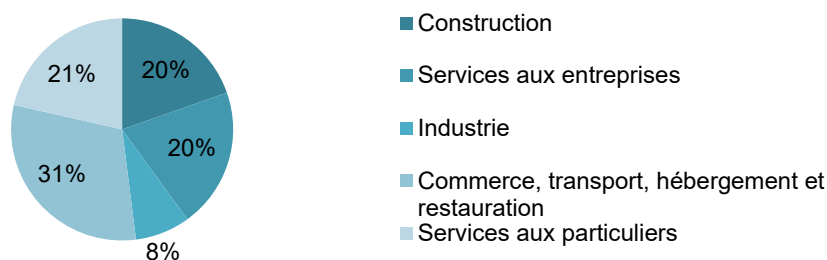
- 58 dans le secteur de la construction,
- 94 dans le secteur du commerce, transport et services divers,
- 72 dans le secteur des services aux entreprises,

⁷ Entreprises ayant leur siège social sur la commune.

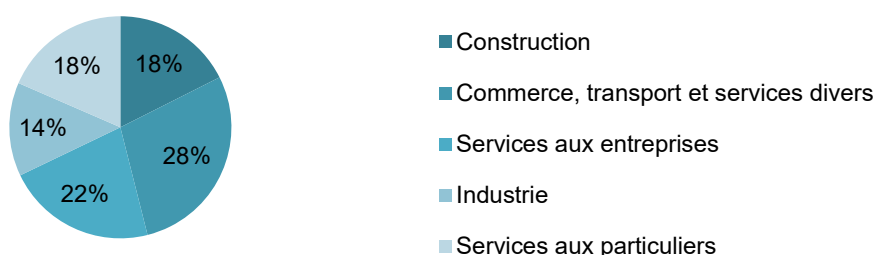
- 45 dans le secteur de l'industrie,
- 61 dans le secteur des services aux particuliers.

L'activité économique (hors agriculture) de la commune est prédominée par le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration.

Entreprises au 31 décembre 2018



Etablissements au 31 décembre 2018



○ Agriculture

En ce qui concerne l'agriculture, lors du recensement agricole de 2010, 64 exploitations ont été recensées. En 2000, il était recensé 53 exploitations. Il y a donc eu une baisse de 17%.

La superficie totale des SAU est de 3876 ha en 2010 contre 3102 ha en 2000. Il est ainsi constaté une augmentation de 93% des SAU sur l'ensemble de la commune d'Aléria.

Dans un même temps, il est également remarqué une augmentation des cheptels qui passent de 1707 UGB⁸ en 2000 à 1988 UGB en 2010.

Il est également important de prendre en compte qu'en 2010 sur la commune :

- La superficie toujours en herbe est de 1608 ha en 2010 contre 1033 ha en 2000.
- La superficie en culture permanentes est de 901 ha en 2000 contre 671 ha en 2000.

⁸ Unité de Gros Bétail, tous aliments.

- La superficie en terres labourables est de 1033 ha en 2000 contre 1367 ha en 2010.

L'orientation technico-économique de la commune est dédiée aux fruits et autres cultures permanentes.

Il existe une augmentation des superficies toujours en herbe (prairies permanentes) qui sont un indicateur notable dans l'évaluation de la biodiversité sur la commune.

D'une manière générale concernant l'agriculture sur la commune, malgré la diminution des exploitations agricoles, les SAU et les différentes superficies agricoles ont quant à elles augmentées. On peut donc en déduire que les exploitations restantes se sont potentiellement agrandies. D'ailleurs, les superficies agricoles des moyennes et grandes exploitations sont de 3741 ha sur l'ensemble des SAU de la commune.

○ Tourisme

Au 1er janvier 2019, la commune comprend 3 hôtels et un terrain de camping.

○ Logements

La commune d'Aléria comprend 1327 logements en 2016 contre 1134 en 2011.

La part des résidences principales est de 69,6% en 2016. Elle était de 73,8% en 2011.

La part des résidences secondaires et logements occasionnels est de 28,3% en 2016. Elle était de 26% en 2011.

La part de logements vacants est de 2,2% contre 0,2% en 2011.

Tableau XIV. Evolution du nombre de logements. (Source : INSEE)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Ensemble	342	673	571	729	798	959	1 134	1 327
Résidences principales	338	493	405	589	655	727	836	923
Résidences secondaires et logements occasionnels	0	126	155	111	119	209	295	375
Logements vacants	4	54	11	29	24	23	3	29

L'évolution du nombre de logements sur la commune d'Aléria progresse fortement depuis les années 1990, ce qui montre une attractivité croissante de la commune. Les résidences secondaires augmentent d'années en années mais restent relativement stables. Elles croissent tout autant que les résidences principales.

4.4.1.2 À l'échelle du site

Le site du projet est une zone naturelle ayant fait l'objet d'urbanisation il y a quelques années. Les bâtiments présents sur le site ayant été abandonnés par l'ancien village de vacances.

Le site est entouré d'espaces naturels et d'espaces agricoles.

Plusieurs activités humaines se situent à proximité du projet :

- A 990 mètres du centre pénitencier de Casabianda sur la commune d'Aléria
- A 3 km d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Aléria
- A 2,9 km d'une exploitation agricole sur la commune de Ghisonaccia
- A 3,5 km d'habitations et activités économiques diverses sur la commune de Ghisonaccia.



Figure 39. Cartographie des zones d'habitation et des activités économiques

4.4.2 Données d'aménagement

4.4.2.1 Documents d'urbanisme

La commune d'Aléria est urbanistiquement règlementée par un Plan Local d'Urbanisme.

Le site du projet se situe majoritairement en zone Uta (C158). Seule la parcelle C 161 se situe en zone Na où aucune construction ne sera réalisée. Le secteur Na correspond aux espaces naturels protégés de la Commune dont la majeure partie est couverte par des Espaces Boisés Classés.

La zone UT recouvre des terrains à forte sensibilité paysagère et environnementale destinés au maintien ou au développement Moyen d'activités liées à l'accueil touristique. Elle est constituée de deux secteurs :

- Le secteur UTa : qui correspond à l'ancien village de vacances implanté sur le site de Casabianda, aujourd'hui désaffecté. Un réaménagement du site est prévu afin de permettre une revalorisation de son potentiel de développement touristique.
- Le secteur UTb : qui correspond à des terrains voués à l'accueil de terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes et d'habitations légères de loisir.

Selon le zonage et le règlement du PLU de la commune d'Aléria, le projet de réhabilitation du village de vacances se conforme à la zone Uta.

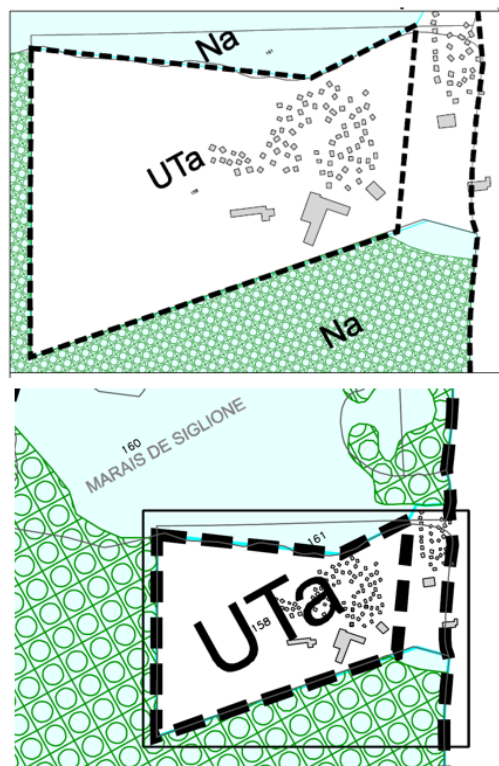


Figure 40. Zonage du PLU de la commune d'Aléria

<p>ARTICLE UT1 - TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL INTERDITS</p> <p>1. Sont interdites toutes les occupations ou utilisations du sol, à l'exception de celles visés à l'article UT2.</p>
<p>ARTICLE UT2 - TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL SOUMIS A CONDITIONS SPECIALES</p> <p>En secteurs UTa et UTb :</p> <p>1. Les dépôts d'hydrocarbures, s'ils sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à une utilisation de chauffage ou de climatisation ; - aux besoins techniques impératifs d'une occupation ou d'une utilisation du sol autorisée liée à l'accueil ou l'hébergement touristique. <p>2. Les équipements publics techniques et d'infrastructure.</p> <p>3. Les constructions à usage d'habitation permanente si elles sont destinées au gardiennage, à la gestion ou à l'entretien des installations ou constructions autorisées liées à l'accueil ou l'hébergement touristique.</p> <p>4. Les terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes, à la condition d'avoir fait l'objet d'une autorisation d'aménagement dans les conditions définies par l'article R.443-7.1 du Code de l'Urbanisme.</p> <p>5. Les terrains aménagés pour l'accueil des habitations légères de loisir répondant aux conditions fixées par l'article R.111-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, à la condition d'être implantés dans les conditions définies par l'article R.443-1 du Code de l'Urbanisme.</p> <p>6. Les installations communes nécessaires au bon fonctionnement des terrains aménagés pour l'accueil des campeurs, des caravanes et des habitations légères de loisir.</p> <p>7. Les aménagements légers, tels que : cheminements, parcours de santé, mobilier urbain adapté, éclairage public, à la condition de ne pas porter atteinte à la qualité paysagère du site, du couvert végétal et des boisements.</p> <p><u>En secteur UTa :</u></p> <p>1. Les constructions à usage d'hébergement touristique, de village de vacance et hôtelier, à la condition que les constructions et installations nouvelles soient intégrées dans un projet d'ensemble constituant une structure d'accueil ouverte sur le patrimoine naturel environnant, tout en préservant la sensibilité paysagère du site.</p> <p>2. La réhabilitation du village de vacance de Casabianda, à la condition que cette réhabilitation ait pour objet la mise en valeur et la requalification du bâti existant.</p>

Figure 41. Règlement du PLU de la commune d'Aléria

4.4.2.2 PADDUC

Le projet au lieu-dit Casabianda se situe en partie au sein de l'espace caractéristique du littoral 2B25 « Entre la Marina d'Aléria et Vangalelli, U Tavignanu, l'étang Del Sale, Siglione et l'étang d'Urbinu. »

Par ailleurs, le site du village de vacances de Costamare est assimilé par le règlement à un espace urbanisé rentrant dans le cadre d'une démolition/reconstruction d'un village de vacances existant.

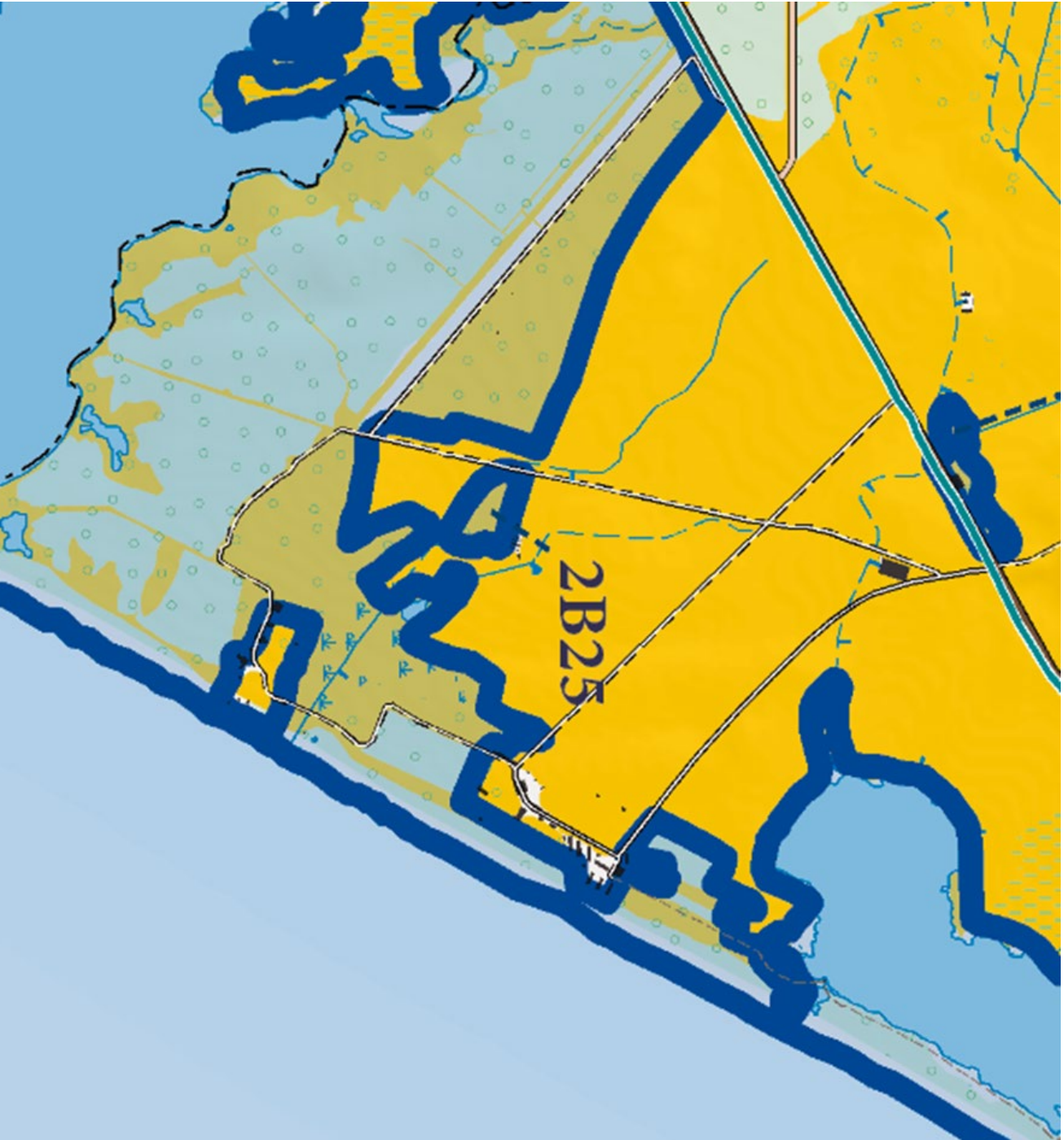


Figure 42. Cartographie du PADDUC

S'agissant en particulier de l'activité touristique et de façon à préserver les espaces sensibles du littoral, prévenir les conséquences économiques du risque éventuel d'érosion côtière pour les établissements de bord de mer et pour assurer une gestion économe de l'espace, le PADDUC interdit la création nouvelle de villages de vacances en discontinuité urbaine, sur le littoral corse.

Afin d'assurer la pérennité des établissements existants, celles des emplois directs et indirects qui y sont liés mais aussi dans le but que les villages de vacances vieillissants ne deviennent des points noirs paysagers ou ne puissent accueillir les clientèles touristiques dans les conditions de sécurité en vigueur, le PADDUC admet/autorise, à conditions de respecter le principe d'intégration à l'environnement et les limites du périmètre existant, les opérations de :

- renforcement urbain soit, la densification, la démolition/reconstruction, l'extension sur bâtiment existant ;
- extension du périmètre d'un parc résidentiel de loisirs au sein des villages de vacances ;
- et toute autre opération ayant pour but de redessiner la trame viaire interne et les formes architecturales.

Un village de vacances est ainsi assimilé à un espace urbanisé défini dans le cadre de l'habilitation générale du PADDUC à fixer les principes de l'urbanisation pour la Région Corse. À ce titre, il ne peut supporter aucune extension. Une dérogation est admise dès lors qu'un risque naturel ou industriel implique/requiert/impose un recul stratégique.

Figure 43. Disposition du règlement du PADDUC applicable au projet (Source : Règlement du PADDUC p. 9)

4.4.2.3 Servitudes publiques

Il n'est pas identifié de servitudes publiques sur le site du projet.

4.4.2.4 Risques majeurs

Selon la base de données Prim.net du MEDDAT, la commune d'Aléria comprend plusieurs risques majeurs :

- Feu de forêt
- Inondation
- Séisme Zone de sismicité : 1
- Rupture de barrage
- Transport de marchandises dangereuses

La commune d'Aléria est répertoriée au sein de l'Atlas de Zone Inondable (AZI) de la Corse du Sud et de la Haute-Corse. Elle comporte un PPR :

PPRN	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Deprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
2BDDTM20000003 - PPR sur la commune Aléria	Inondation	16/02/2000	14/03/2001	18/07/2001			- / - / -	

La commune d'Aléria n'est pas concernée par un TRI (Territoire à risque inondation) préconisé par la Directive Inondation.

La commune d'Aléria est concernée par l'Atlas des zones submersibles de Corse. Une partie du site de Costamare est concernée par une submersion. La cartographie des zones basses montre que les cotes altimétriques majoritaires sur le site sont de l'ordre de 1m NGF < Z < 2m NGF.

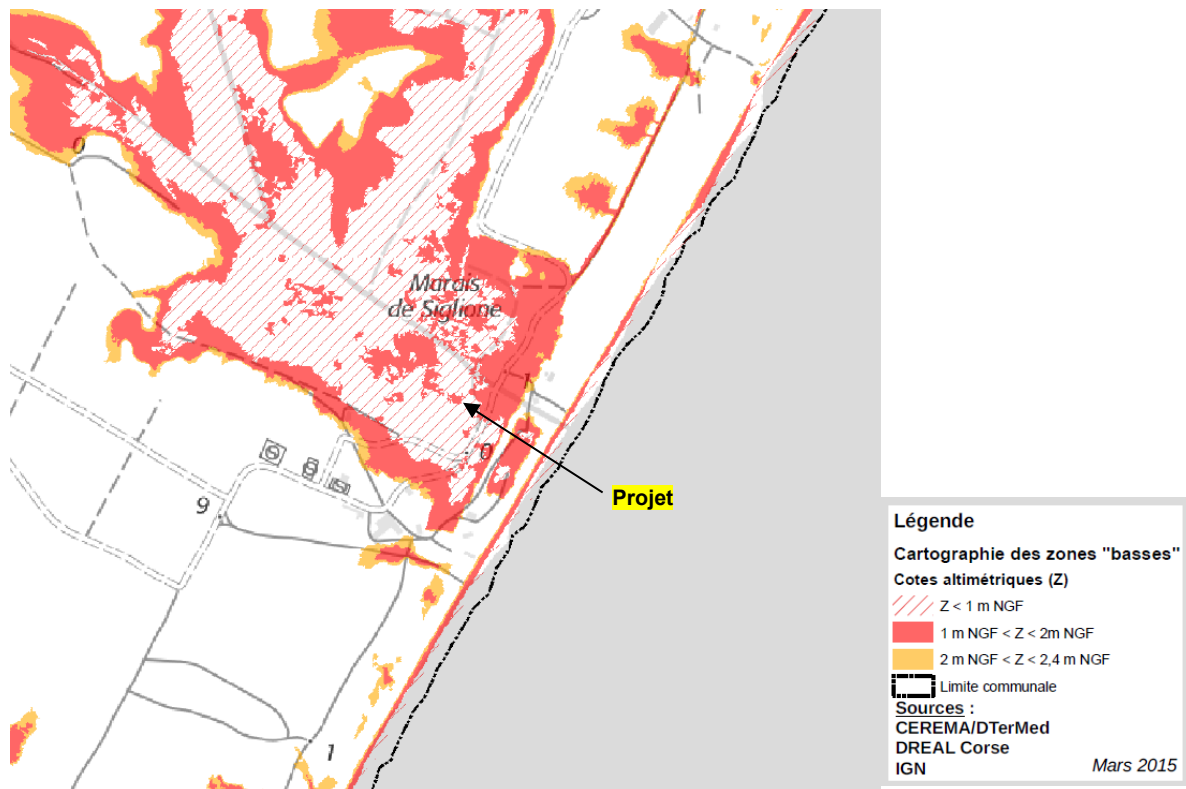


Figure 44. Cartographie des zones basses, atlas des zones submersibles de Corse (Source : DDTM2B)

Le site du projet ne fait pas partie d'un PPR et il n'est pas identifié de risques liés à la présence du TRI in situ.

Selon les données du BRGM, la commune d'Aléria est exposée au retrait-gonflement des argiles. Le site du projet est exposé à un aléa retrait-gonflement des argiles Moyen.

La commune d'Aléria est exposée au transport de marchandises dangereuses du fait de la RT10 axe routier Bastia-Bonifacio très fréquenté. Le site ne se situe pas à proximité de cet axe majeur de Corse, il n'est donc pas affecté par ce risque.

Le projet ne se situe pas à proximité d'une installation classée pour la protection de l'environnement, ni d'une canalisation de matières dangereuses.

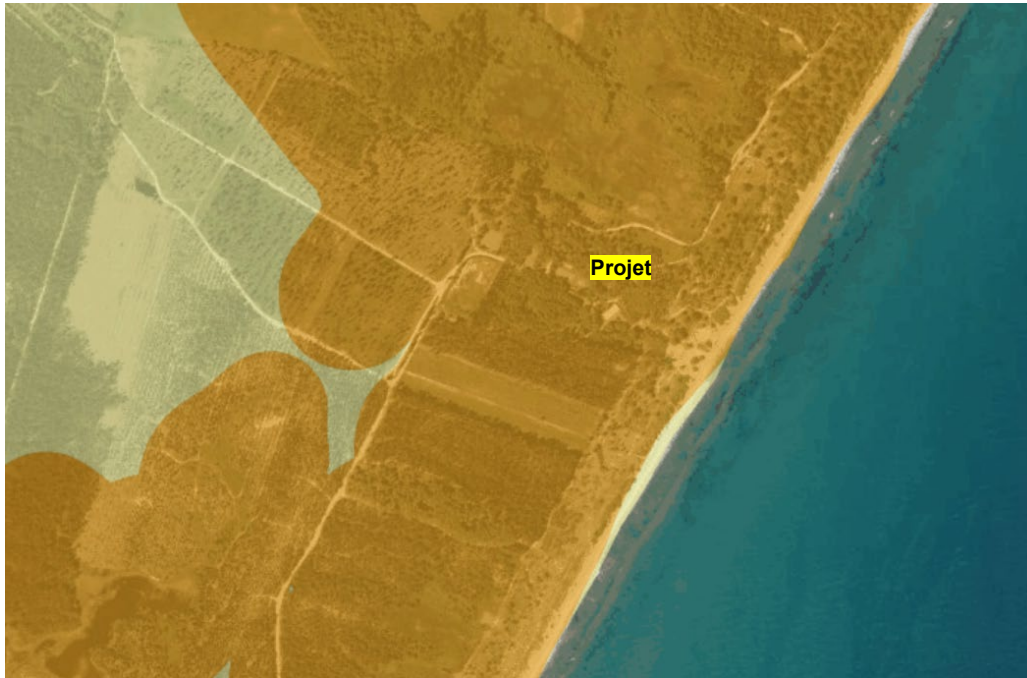


Figure 45. Aléa retrait gonflement des argiles. (Source : BRGM)

La sismicité de la commune et de la Corse est évaluée en zone de sismicité 1 (risque très faible).

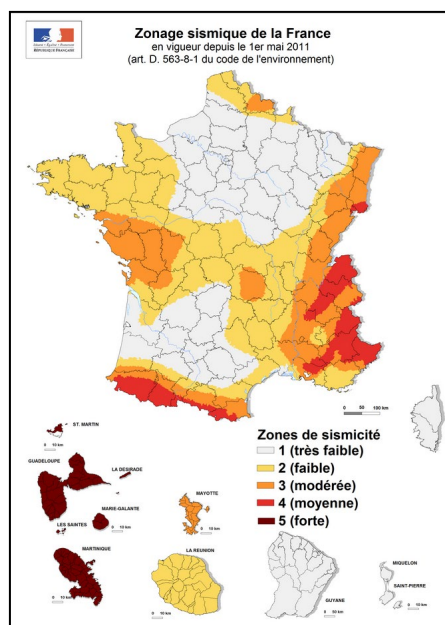


Figure 46. Zonage sismique de la France. (Source : BRGM)

4.4.2.5 Monuments historiques, ZPPAUP et zones archéologiques

Un périmètre de monument historique est présent aux alentours du projet lié à la présence du monument historique classé la « Nécropole préromaine et villa romaine (vestiges) ». Il n'est pas identifié sur le site du projet.

Aucune zone archéologique sensible n'est identifiée sur le site.



Figure 47. Patrimoine culturel de la zone du projet

4.4.2.6 Réseaux techniques

Les réseaux techniques de l'ancien village de vacances étant vétustes, ils ne sont plus utilisables. De nouveaux réseaux techniques seront donc réalisés.

4.4.3 Le fonctionnement de la zone d'étude

4.4.3.1 Agriculture et occupation du sol

La parcelle du projet est actuellement une zone anciennement urbanisée à l'abandon. Selon la carte Corin Land Cover 2018, le site se situe en forêt et végétation arbustive en mutation (code 324). Il se situe à proximité immédiate d'une zone identifiée comme marais maritimes (code 421).

Selon le registre parcellaire graphique de 2017, le site du projet n'est pas une parcelle déclarée pour l'agriculture.



Figure 48. Corin Land Cover 2018

Il est également nécessaire de rappeler que la commune de comprend plusieurs appellations d'origine contrôlée (AOC) et indications géographiques protégées (IGP) :

- AOC - AOP Brocciu ou Brocciu Corse
- IGP Clémentine de Corse
- AOC - AOP Coppa de Corse ou Coppa de Corse - Coppa di Corsica
- AOC - AOP Huile d'olive de Corse ou Huile d'olive de Corse
- IGP Ile de Beauté
- AOC - AOP Jambon sec de Corse ou Jambon sec de Corse
- AOC - AOP Lonzo de Corse ou Lonzo de Corse
- IGP Méditerranée
- AOC - AOP Miel de Corse - Mele di Corsica
- AOC - AOP Vin de Corse ou Corse

4.4.3.2 Desserte de la zone

Le site du projet est accessible directement par un chemin en terre à partir de la route territoriale 10. La RT10 est un axe routier majeur de la Corse permettant de relier Bastia à Bonifacio. La moyenne journalière annuelle des véhicules sur cet axe est de 10 421 véhicules.

L'accès se fait principalement en voiture, à pied ou à vélo. Il n'existe pas de voie sécurisée pour ces derniers modes de déplacement.



Figure 49. Desserte de la zone

4.4.3.3 Déchets

La commune d'Aléria fait partie de la Communauté de communes de l'Oriente. Un tri sélectif est organisé sur l'ensemble de la communauté de communes.

Actuellement, le site du projet ne produit aucuns déchets.

4.4.3.4 Assainissement eaux usées et pluvial

L'assainissement des eaux usées est assuré par la commune d'Aléria. Une station d'épuration dont sa capacité est de 4200 éq/hab se situe au lieu-dit Caterragio. Elle est actuellement en conformité. Elle dessert 2 274 habitants.

L'assainissement non collectif dessert actuellement 330 habitants.

Il n'est pas identifié de réseau d'assainissement d'eau pluvial.

Le site du projet n'est pas actuellement pas desservi par l'assainissement collectif. Une station d'épuration sera construite par la mairie près du centre pénitencier afin de traiter les effluents du village de vacances et ceux du pénitencier. En effet, la station d'épuration actuellement du centre pénitencier n'étant plus en conformité avec la réglementation.

4.4.3.5 Eau potable

La gestion de l'eau potable est assurée par le syndicat intercommunal de la plaine du Fiumorbu. Sa gestion est déléguée à l'entreprise Kyrnolia.

Le nombre d'habitants desservis est de 15 097 hab.

Qualité de l'eau potable au 22/08/2019 : Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Eau incrustante.

Le site du projet n'est pas directement desservi par l'eau potable. Actuellement, le réseau se situe le long de la RT10. Des travaux seront envisagés afin de réaliser le raccordement.

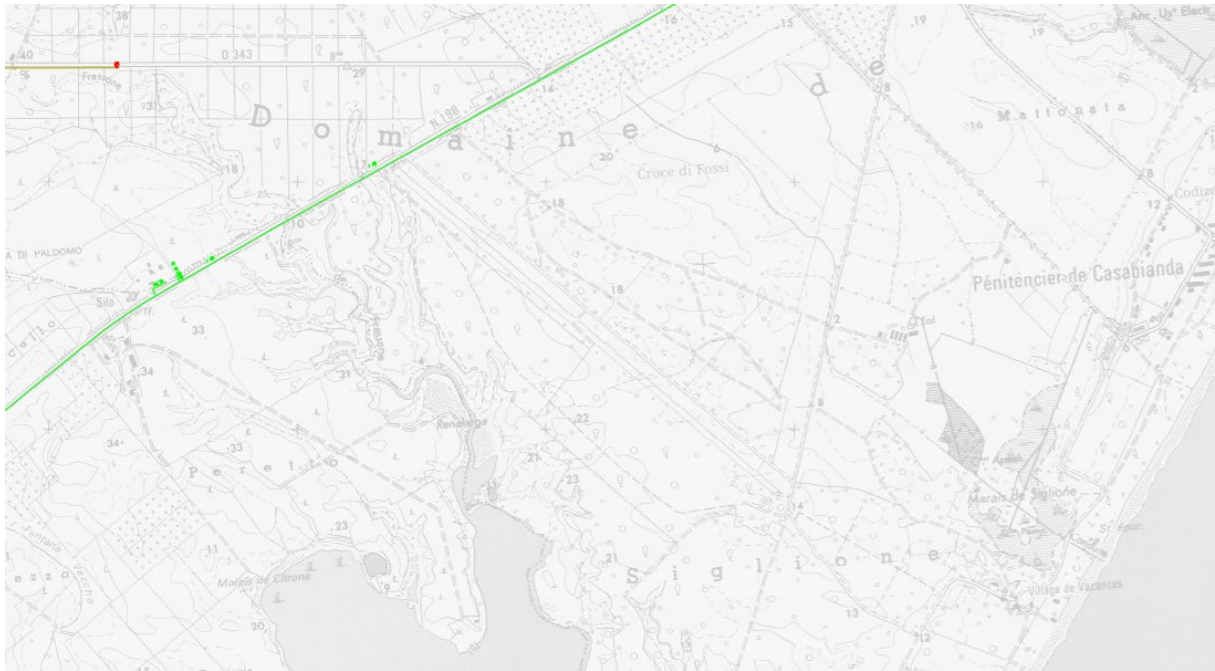


Figure 50. Réseaux d'eau potable du site du projet.

4.4.4 Les nuisances

4.4.4.1 Nuisances sonores

Le site du projet ne fait pas état de nuisances sonores particulières. La plus proche source de bruit est générée par la RT10. Elle fait l'objet d'une carte de bruit stratégique 3^{ème} échéance. Le site du projet n'est pas impacté par le bruit routier.

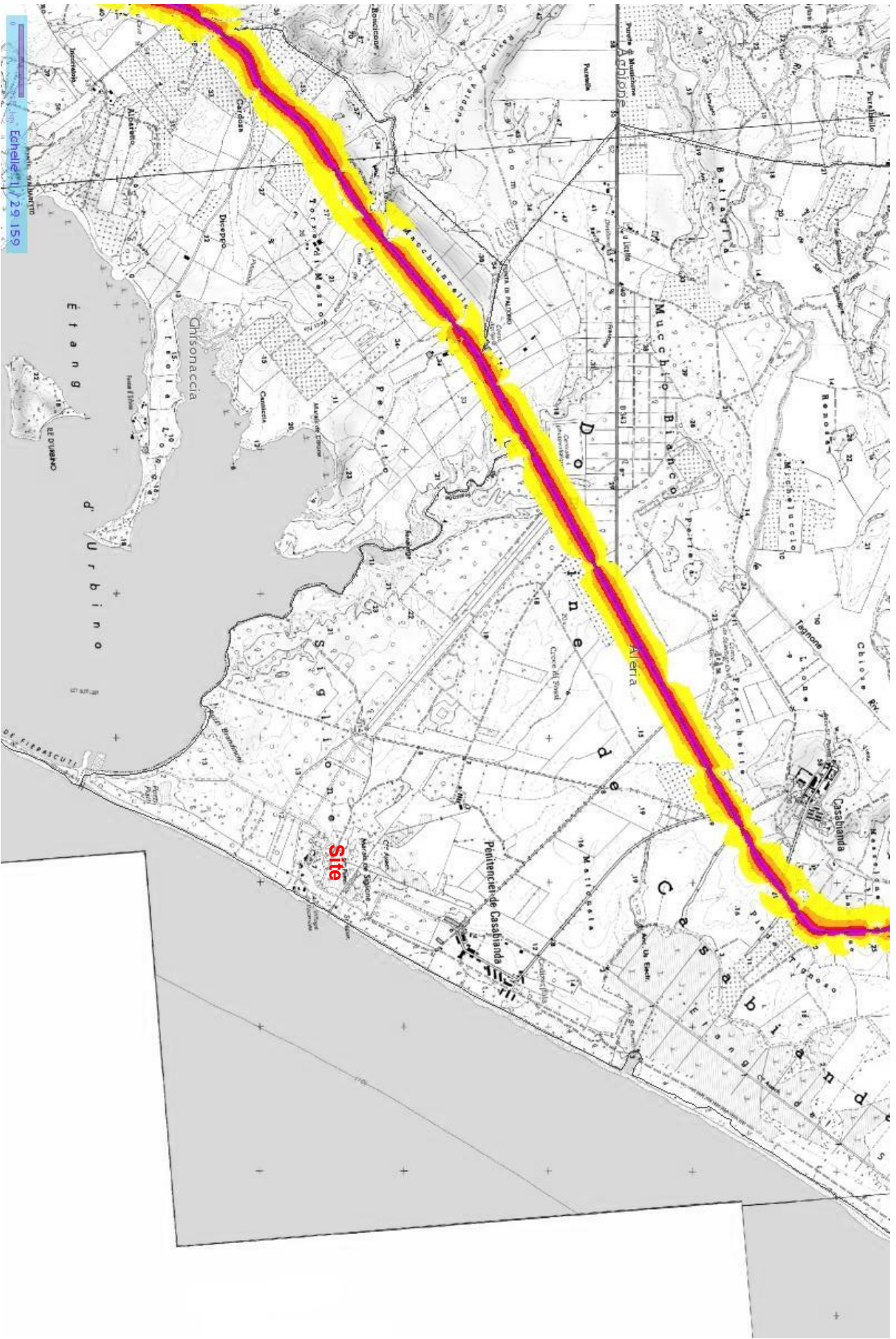


Figure 51. Carte de bruit stratégique des infrastructures routières 3^{ème} échéance. (Source : DDTM2B)

4.4.4.2 Nuisances olfactives

Le site du projet ne comprend pas de nuisances olfactives pouvant entraîner une gêne permanente ou occasionnelle.

4.4.4.3 Pollution atmosphérique

Le site du projet ne comprend pas de rejets polluants dans l'air.

L'ensemble des IRQA sur les 3 mois de juin à août 2019 (Indice rural de qualité de l'air) sont globalement moyens à médiocres, sur cette période, il y a peu de jours où l'air est de bonne qualité :

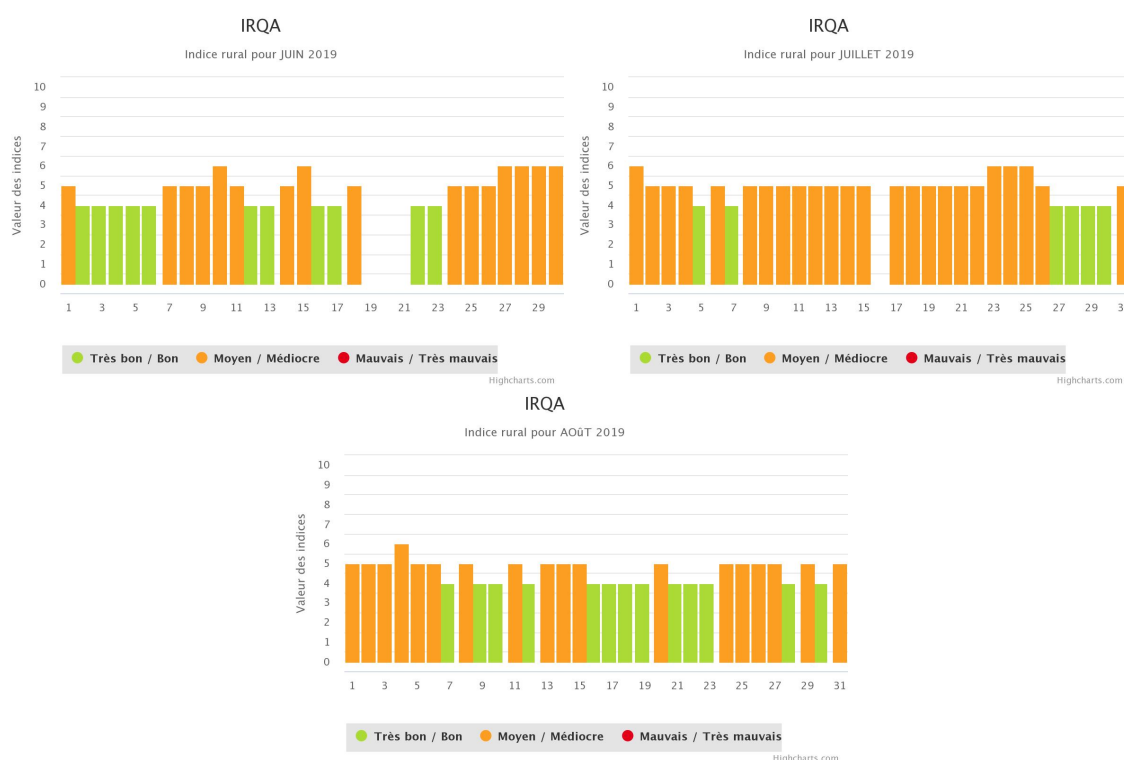


Figure 52. IRQA

4.4.5 Synthèse des enjeux du milieu humain

- Site ayant fait l'objet d'une urbanisation par le passé pour un village de vacances.
- Occupation du sol prévue par les documents d'urbanisme et le PADDUC.
- Projet se situant en partie en risque de submersion marine.
- Réseaux techniques vétustes. Ils seront recréés dans le cadre du projet.

4.5 PAYSAGE ET PATRIMOINE

4.5.1 Le paysage environnant

Le projet s'inscrit au sein de l'ensemble paysager des « Plaines Orientales – 5.05 » qui s'étend l'Alesani et le Travu où se déploie la grande plaine alluviale de la Corse.



Figure 53. Bloc diagramme de l'ensemble paysager



Figure 54. Ensemble paysager : zoom sur le site-projet

On parle de plaines au pluriel car leur diversité l'impose. Elles sont encadrées au nord et au sud par les contreforts de la Castagniccia et des montagnes du Fium'Orbu qui s'avancent presque au contact de la mer. A l'ouest, elles s'appuient sur les versants des vallées d'Alesani, de la Bravona, du Tavignanu et du Fium'orbu. (Figure 55)

A l'arrière des grandes lagunes (Diana, Urbinu, Palu) (Figure 56), les plaines sont cultivées jusqu'aux premières pentes où s'accrochent les villages sentinelles. Ces basses terres forment la région agricole la plus prospère de Corse. Drainées et irriguées, ces terres sont mises en valeur par une agriculture intensive qui maintient ouverts les paysages. Agrumes, maraichage, vergers, prairies et cultures fourragères, vignes composent une mosaïque variée, dont le parcellaire géométrique est rehaussé par les haies d'arbres et les courbes sinueuses des ripisylves.

En même temps que l'agriculture, les plaines orientales se sont ouvertes au tourisme balnéaire et à une urbanisation parfois incontrôlée. La côte est en partie dénaturée par les villas, villages de vacance et campings. Néanmoins de grands espaces naturels ont été mis à l'abri de l'urbanisation autour des étangs et sur les dunes et forêts d'arrière-plages.

Plus problématique apparaît l'urbanisation qui se développe en retrait du rivage. Elle contribue à une banalisation des paysages.

Plus précisément, le projet s'inscrit dans l'unité paysagère de l'Etang d'Urbinu (5.05D) qui se caractérise par un paysage très spécifique formé par l'étang (Figure 57).

Les berges d'Urbinu (Figure 58), bien préservées déjouent toute monotonie. L'alternance de petites falaises blanches et de plages entrecoupées de roselières, d'espaces agricoles (rive ouest) et de forêts (eucalyptus au nord et pins au sud), avec le lido et ses dunes entre deux eaux compose une scénographie dans cesse renouvelée.

Au sud d'Urbinu, la plage longe une pinède sur plusieurs kilomètres : c'est la forêt de Pinia, le dernier grand boisement naturel du littoral corse (500 ha).

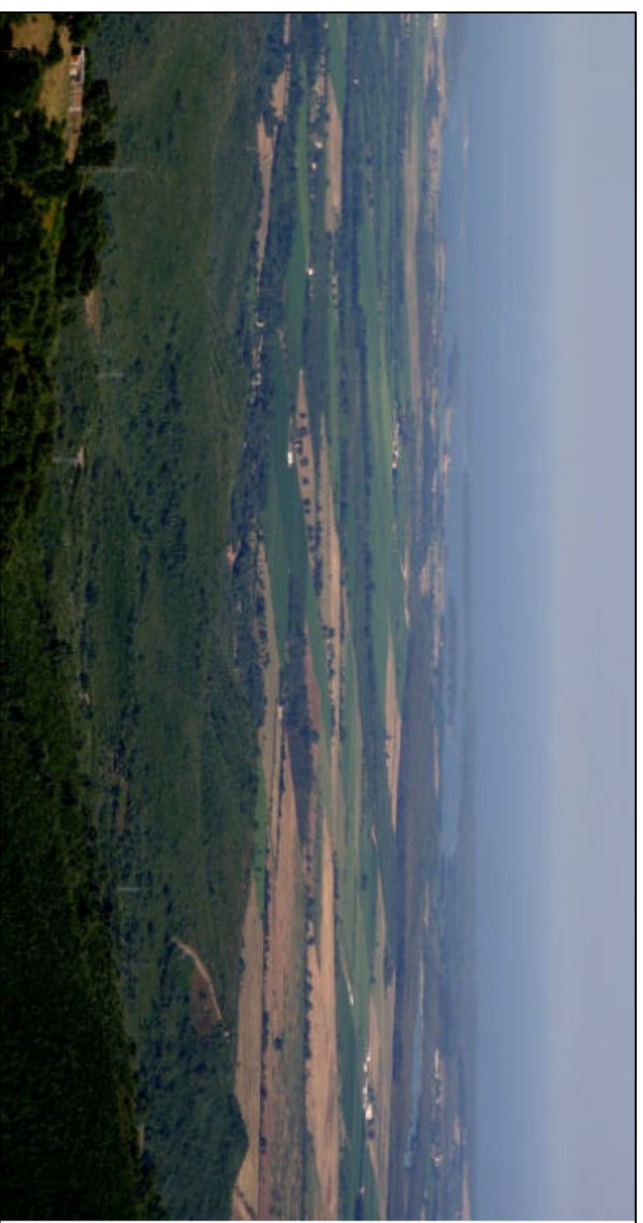


Figure 55. Les plaines et leurs contreforts (source : Atlas du paysage)

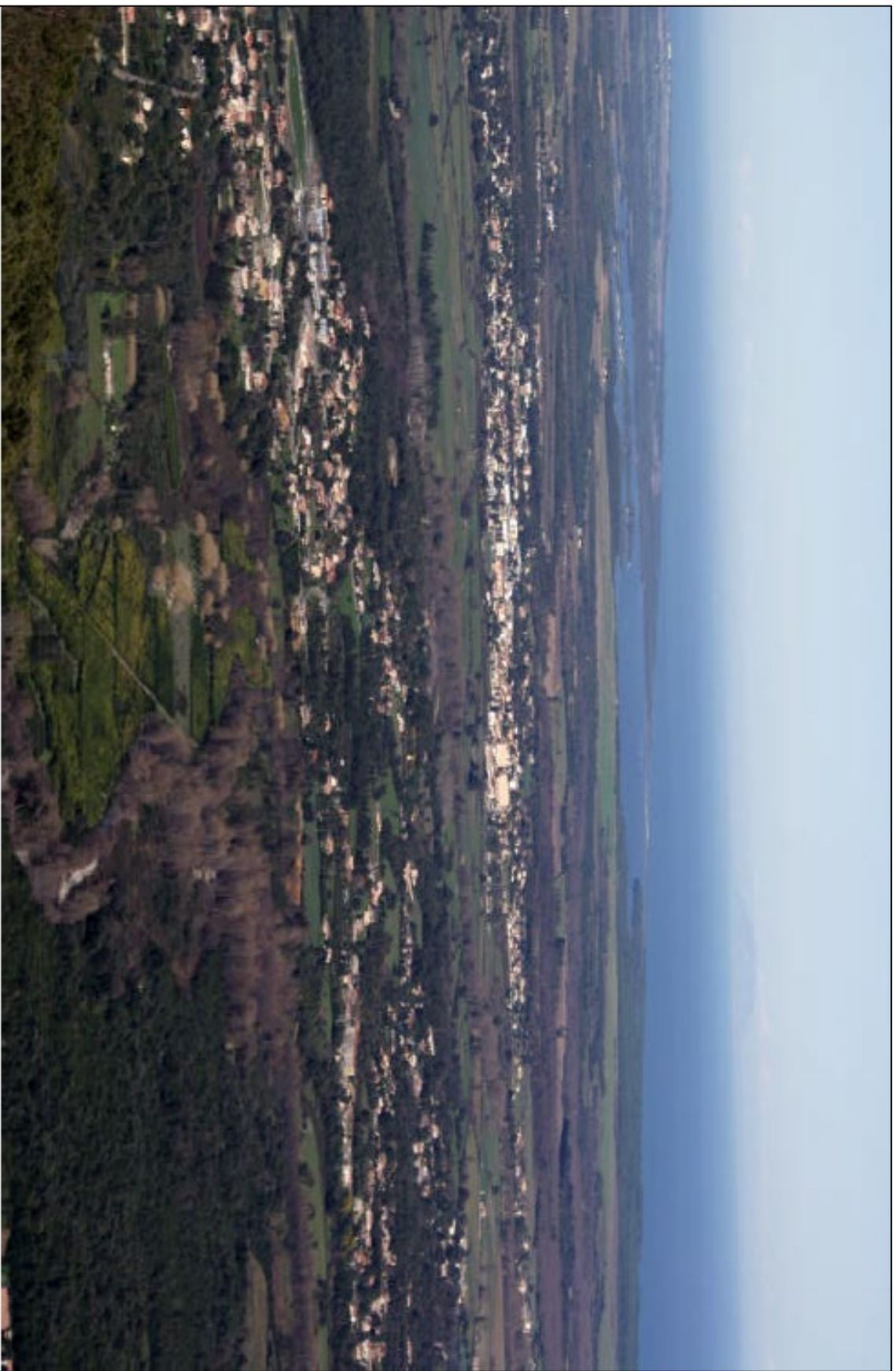


Figure 56. Les espaces en arrière des lagunes (source : Atlas du paysage)



Figure 57. Etang d'Urbinu (source : Atlas du paysage)

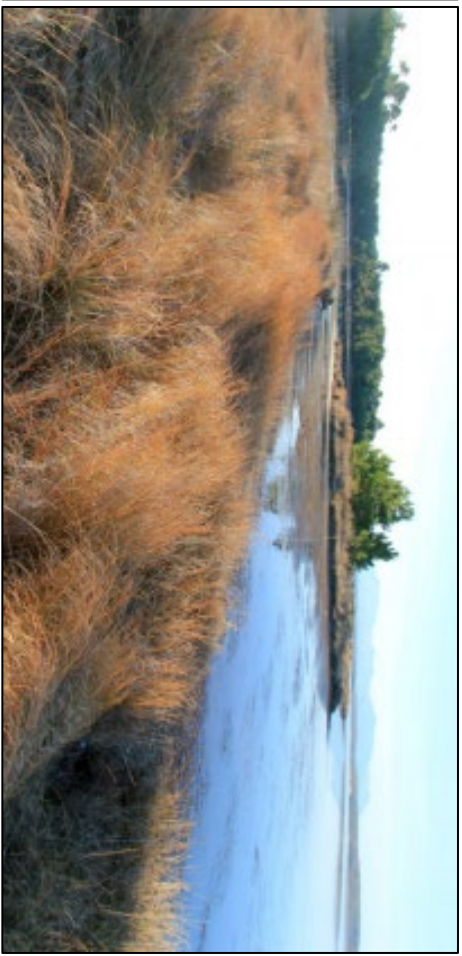


Figure 58. Berges d'Urbino (source : Atlas du paysage)



Figure 59. Forêt de Pinia (source : Atlas du paysage)

4.5.2 Paysage in situ

Au niveau de la zone d'implantation du projet, un paysage naturel domine en continuité des paysages environnant. La pinède du site fait un rappelle modeste à la forêt de Pinia au sud d'Urbino. De même la zone humide de Siglione voisine de la parcelle du projet fait écho au paysage lacustre de l'étang d'Urbino. Et la plage avec ses dunes est en continuité avec l'ensemble de la côte sauvage d'Aleria.

L'ensemble des entités de qualité du paysage de l'unité paysagère dans lequel s'inscrit le projet est présent sur le site qui accueille le projet.

Par contre, les ruines de villages de vacances abandonnées forment une verrue dans ce paysage remarquable, qu'il est nécessaire de traiter.

→ Ci-dessous le paysage de village de vacance actuel en ruine et abandonné :



Figure 60. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède



Figure 61. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède



Figure 62. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède



Figure 63. Village de vacance actuel en ruine et sa pinède



Figure 64. Bungalow en ruine du village de vacance actuel



Figure 65. Bâtiment des sanitaires en ruine du village de vacance actuel

→ *Ci-dessous le paysage naturel environnant le village de vacance :*



Figure 66. Paysage de marais



Figure 67. Paysage plage et dunes



Figure 68. Paysage d'arrières-dunes

4.5.3 Sites inscrits/classés, monuments historiques

Aucun site classé ou inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 et aucun monument historique classé ou inscrit n'est concerné par le projet.

Un monument historique classé la « Nécropole préromaine et villa romaine (vestiges) se situe au nord du projet → cf. Figure 47. Patrimoine culturel de la zone du projet page 128.

4.5.4 Covisibilités

Le site d'implantation du village de vacances est visible depuis :

- la piste d'accès au site d'implantation du village de vacances et qui permet également l'accès public à la plage ;
- depuis les villages surplombant la plaine et le littoral ou implanté le projet : Antisanti, Prunelli di Fiumorbu, etc. ; toutefois les distances importantes (15 km) et le couvert végétal du site et de ses abords rendent imperceptibles ou peu discernables le terrain d'accueil du projet.



Figure 69. Vue depuis la piste d'accès



Figure 70. Vue représentative depuis les villages surplombant la plaine : ici depuis Antisanti

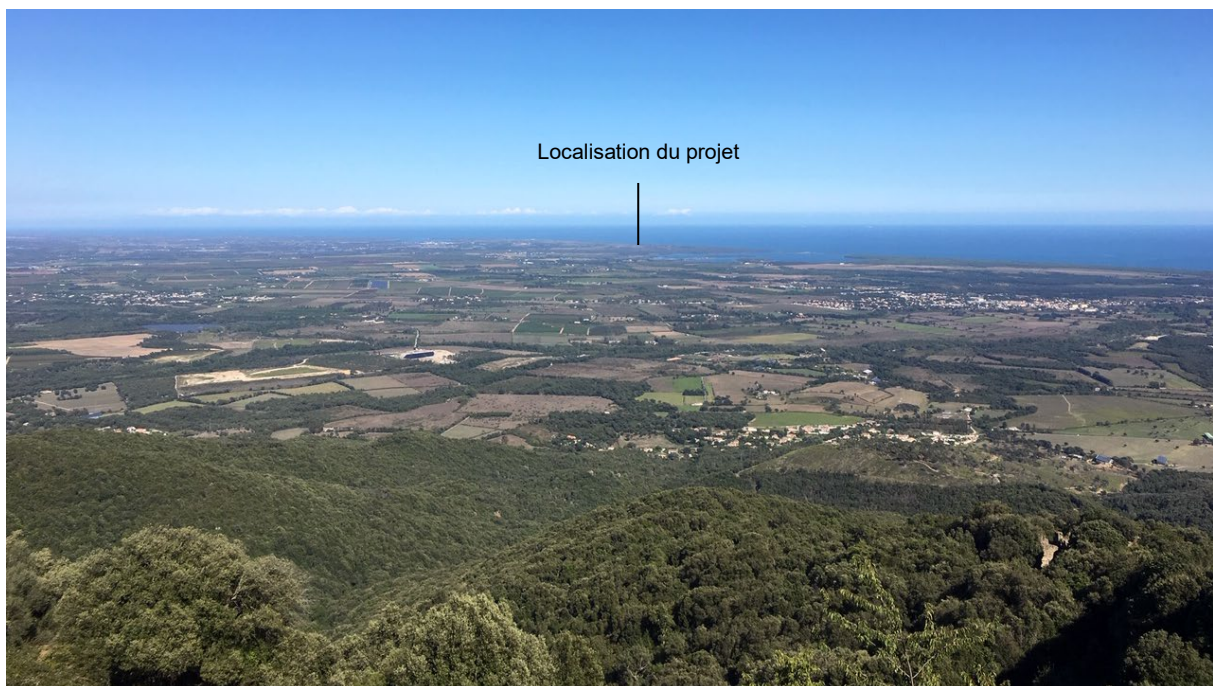


Figure 71. Vue représentative depuis les villages surplombant la plaine : ici depuis Prunelli di Fiumorbu

Notons l'absence de covisibilité depuis :

- la plage attenante et l'espace maritime qui lui fait face (la dune et la végétation arborée créés un écran visuel (cf. Figure 72)
- Le monument historique classé « Nécropole préromaine et villa romaine (vestiges) »
- Le réseau routier et les espaces d'habitats et d'activité de la plaine de Ghisonaccia et d'Aleria situé à la même altitude et éloigné du projet, séparé de celui-ci par des espaces boisés qui créent un écran visuel



Figure 72. Vue depuis la plage

4.5.5 Synthèse des enjeux du milieu paysager

- Village de vacances visible uniquement depuis la piste d'accès
- Un paysage naturel domine en continuité des paysages environnant. Les bâtiments de l'ancien village de vacances constituent une verrue paysagère *in situ*.

5 DESCRIPTION DU « SCENARIO DE REFERENCE » ET EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Ce chapitre consiste à décrire l'évolution des différentes composantes de l'environnement dans les deux cas suivants :

- En cas de mise en œuvre du projet, dénommée “ scénario de référence ”,
- En l'absence de mise en œuvre du projet,

Ce travail d'analyse et de description se base sur les résultats des expertises environnementales présentées dans le chapitre « Etat initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet » et des données projets décrits dans le chapitre « Description du projet ».

Ce travail prospectif est présenté sous la forme d'un tableau d'analyse détaillée. L'évaluation avec (=scénario de référence) ou sans projet de chaque composante environnementale est analysée.

Ci-dessous le tableau descriptif du « scénario de référence » et de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet :

Tableau XV. Descriptif du « scénario de référence » et de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

Composantes de l'environnement		Scénario de référence		Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet	
Milieu naturel / Biodiversité	Zonages écologiques	L'anthropisation du terrain d'assiette d'implantation du projet sera augmentée.			
	Faune, de la flore et des habitats naturels	La faune qui avait recolonisée le site suite à l'abandon de l'ancien village de vacances sera perturbée par les activités présentes. La plupart des espèces animales (passereaux, lézard, couleuvre, tarente, etc.) pourront continuer à fréquenter le site mais leurs effectifs seront moindres, les individus se déplaçant dans les milieux environnants où la quiétude est plus favorable à leur maintien. Par contre, les milieux naturels, leur faune et leur flore voisins entourant le site d'implantation du projet seront préservés, ainsi que leurs fonctionnalités écologiques.			
Milieu physique	Climatologie	Aucune évolution du climat.		Aucune évolution du climat.	
	Topographie et géomorphologie	Aucune évolution de la topographie et de la géomorphologie.		Aucune évolution de la topographie et de la géomorphologie.	
		Aucune évolution des sols et sous-sols.		Aucune évolution des sols et sous-sols.	
Géologie/pédologie		Aucune évolution du climat.		Aucune évolution du climat.	

Composantes de l'environnement		Scénario de référence	Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet
	<i>Hydrologie</i>	Modification du fonctionnement hydrologique par l'augmentation des surfaces imperméabilisées. Aucune évolution notable des caractères qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines.	Aucune évolution des caractères qualitatifs et quantitatifs des eaux.
Milieu humain et socio-économique	<i>Données d'aménagement</i>	Occupation du sol prévue aux documents d'urbanisme. Réhabilitation du site laissé à l'abandon.	Aucune évolution de l'état initial. Friche touristique
	<i>Le fonctionnement de la zone d'étude</i>	Réfection des réseaux techniques et raccordement à la nouvelle station d'épuration de Casabianda. Production de déchets ménagers.	Aucune évolution de l'état initial.
	<i>Les nuisances</i>	Aucune évolution de l'état initial	Aucune évolution de l'état initial.
Paysage et patrimoine		Amélioration de la qualité paysagère locale par le traitement du caractère de ruine et d'abandon actuellement présent. Aucune évolution du grand paysage.	Le caractère de ruine et d'abandon actuellement présent perdurera.

6 *EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000*

La zone d'implantation du projet se situe au sein d'un site Natura 2000 :

- Le site Natura 2000 FR9410098 « Urbino » (ZPS)

Notons également la présence de deux autres sites Natura 2000 situés à moins de 3 kms la zone d'implantation du projet :

- Le site Natura 2000 marin FR9402014 « Grand herbier de la côte orientale » (ZSC), à proximité immédiate à l'est ;
- Le site Natura 2000 FR9400580 « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC), situé à 2,5 kms au nord-est et à 3 kms au sud-ouest ;

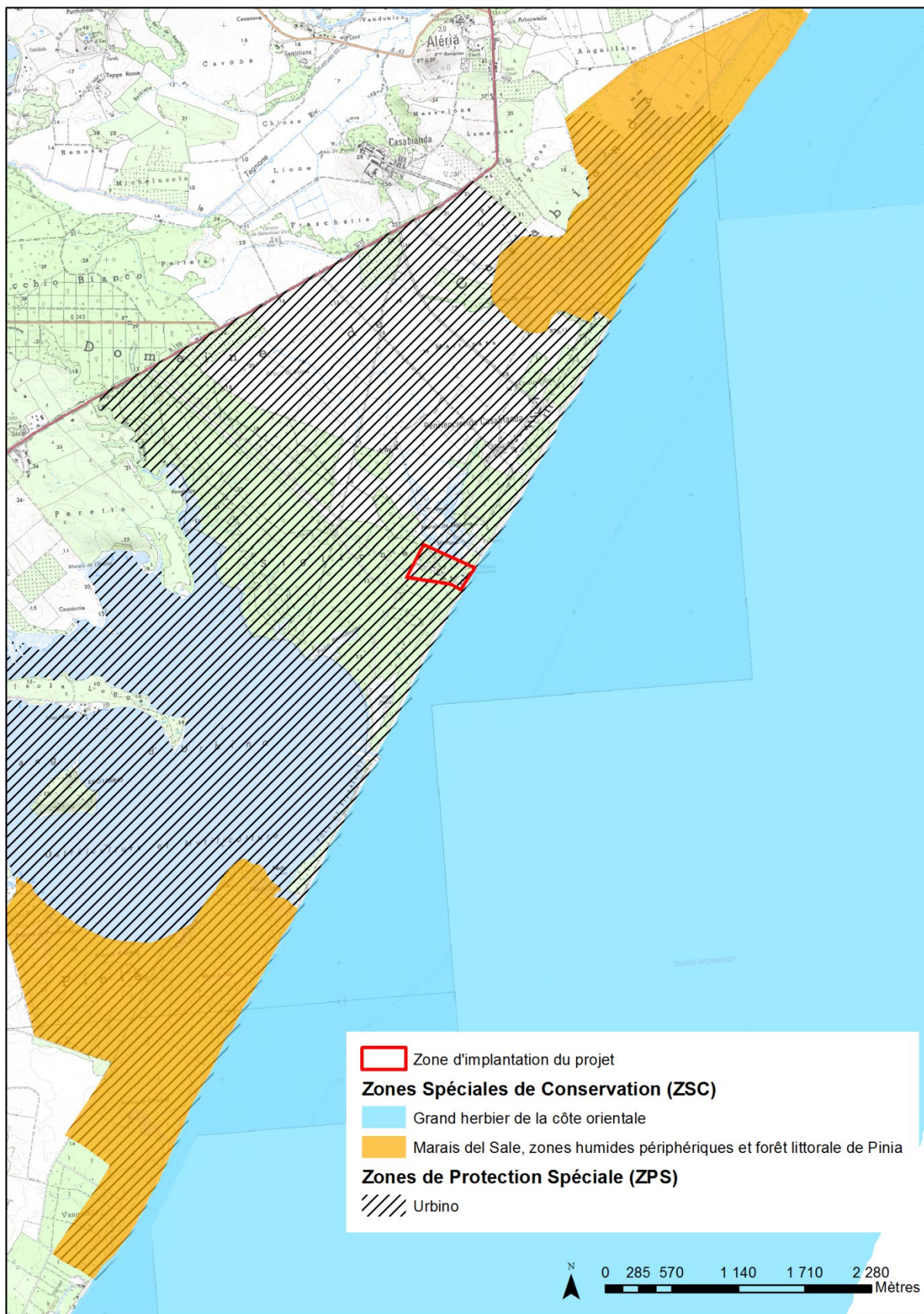


Figure 73. Localisation du projet par rapport aux sites natura 2000 voisins

6.1 *PRESENTATION ET ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000*

6.1.1 *Site Natura 2000 terrestre « FR9410098 - Urbino » (ZPS)*

6.1.1.1 *Localisation du site NATURA 2000*

Coordonnées du centre (WGS 84) :

- Longitude : 9,48333 (E 9°28'59")
- Latitude : 42,05000 (N 42°02'59")

Superficie : 2 377ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Altitude :

- Min : 0 m.
- Max : 30 m.
- Moyenne : 3 m.

Régions biogéographiques :

- Méditerranéenne : 100%

REGION : CORSE

DEPARTEMENT : Haute-Corse (100%)

COMMUNES : Aléria, Ghisonaccia.

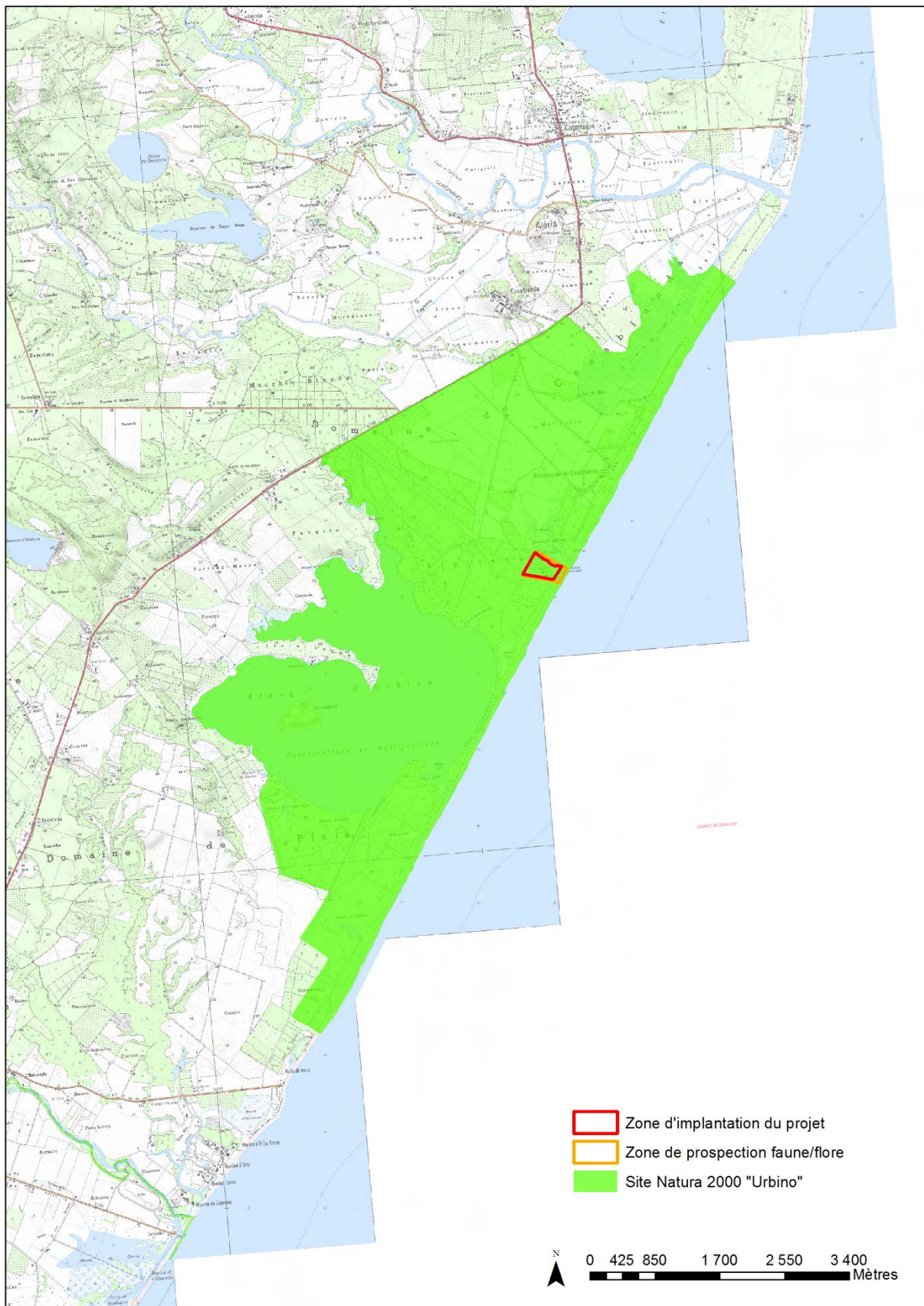


Figure 74. Localisation site Natura 2000 FR9410098 « Urbino »

6.1.1.2 Présentation du site Natura 2000

○ Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	32%
Forêts de résineux	23%
Autres terres arables	21%
Forêts caducifoliées	9%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	7%
Forêts sempervirentes non résineuses	2%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2%
Dunes, Plages de sables, Machair	2%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%

○ Autres caractéristiques du site

Trois grands types de milieux sont présents sur le site : les zones humides avec les eaux libres et la végétation palustre, les zones de maquis bas et agricoles et les zones de maquis arboré et forêt.

○ Qualité et importance

Site important par sa diversité pour la migration et l'hivernage des oiseaux d'eau à l'échelle de la Corse. Les effectifs de Grandes Aigrettes sont assez importants en hiver. C'est aussi le seul site de Corse où niche la Lusciniole à moustaches. On trouve aussi le Blongios nain nicheur. Une petite colonie de Sternes pierregarins s'est installée en 2008-2009 et semble faire souche (nidification sur des radeaux artificiels).

○ Vulnérabilité

Des activités nautiques non maîtrisées et non contrôlées pourraient générer des dérangements pour les oiseaux. Pour le moment il n'y a qu'une activité professionnelle.

6.1.1.3 Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site

- Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

A022 - <i>Ixobrychus minutus</i> (0 - 2 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Bonne	- Qualité des données : Moyenne
A026 - <i>Egretta garzetta</i> (16 - 34 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
A027 - <i>Egretta alba</i> (6 - 12 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Bonne	- Qualité des données : Moyenne
A029 - <i>Ardea purpurea</i> (0 - 2 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
A035 - <i>Phoenicopterus ruber</i> (0 - 7 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
A081 - <i>Circus aeruginosus</i> (0 - 2 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
A081 - <i>Circus aeruginosus</i> (1 - 2 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
A094 - <i>Pandion haliaetus</i> (1 - 2 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
A132 - <i>Recurvirostra avosetta</i> (0 - 1 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES

- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A176 - Larus melanocephalus (0 - 100 Individus)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A191 - Sterna sandvicensis (1 - 12 Individus)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A193 - Sterna hirundo (20 - 25 Couples)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : 2% ≥ p > 0% - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Excellente	- Année de l'inventaire : 2017 - Auteur de l'inventaire : DREAL - Qualité des données : Bonne
<i>A224 - Caprimulgus europaeus</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A243 - Calandrella brachydactyla</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A246 - Lullula arborea</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A255 - Anthus campestris</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A293 - Acrocephalus melanopogon (0 - 10 Individus)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A293 - Acrocephalus melanopogon (3 - 3 Couples)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A302 - Sylvia undata</i>		

POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A338 - Lanius collurio</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Reproduction - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A392 - Phalacrocorax aristotelis desmarestii (0 - 3 Individus)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne

- [Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil](#)

<i>A017 - Phalacrocorax carbo (1 000 - 1 400 Individus)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Bonne	- Qualité des données : Moyenne
<i>A050 - Anas penelope (40 - 150 Individus)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Hivernage - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne
<i>A055 - Anas querquedula (50 - 150 Individus)</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Concentration - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Qualité des données : Moyenne

- [Autres espèces importantes de faune et de flore](#)

<i>Merops apiaster</i> (200 Couples)
- Abondance : Présente

6.1.2 Site Natura 2000 marin « FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale » (ZSC)

6.1.2.1 Localisation du site NATURA 2000

Coordonnées du centre (WGS 84) :

- Longitude : 9,57500 (E 9°34'29")
- Latitude : 42,25806 (N 42°15'29")

Superficie : 43 079 ha.

Pourcentage de superficie marine : 100 %

Altitude :

- Min : -50 m.
- Max : 0 m.
- Moyenne : -20 m.

Régions biogéographiques :

- Méditerranéenne : 100%

REGION : CORSE

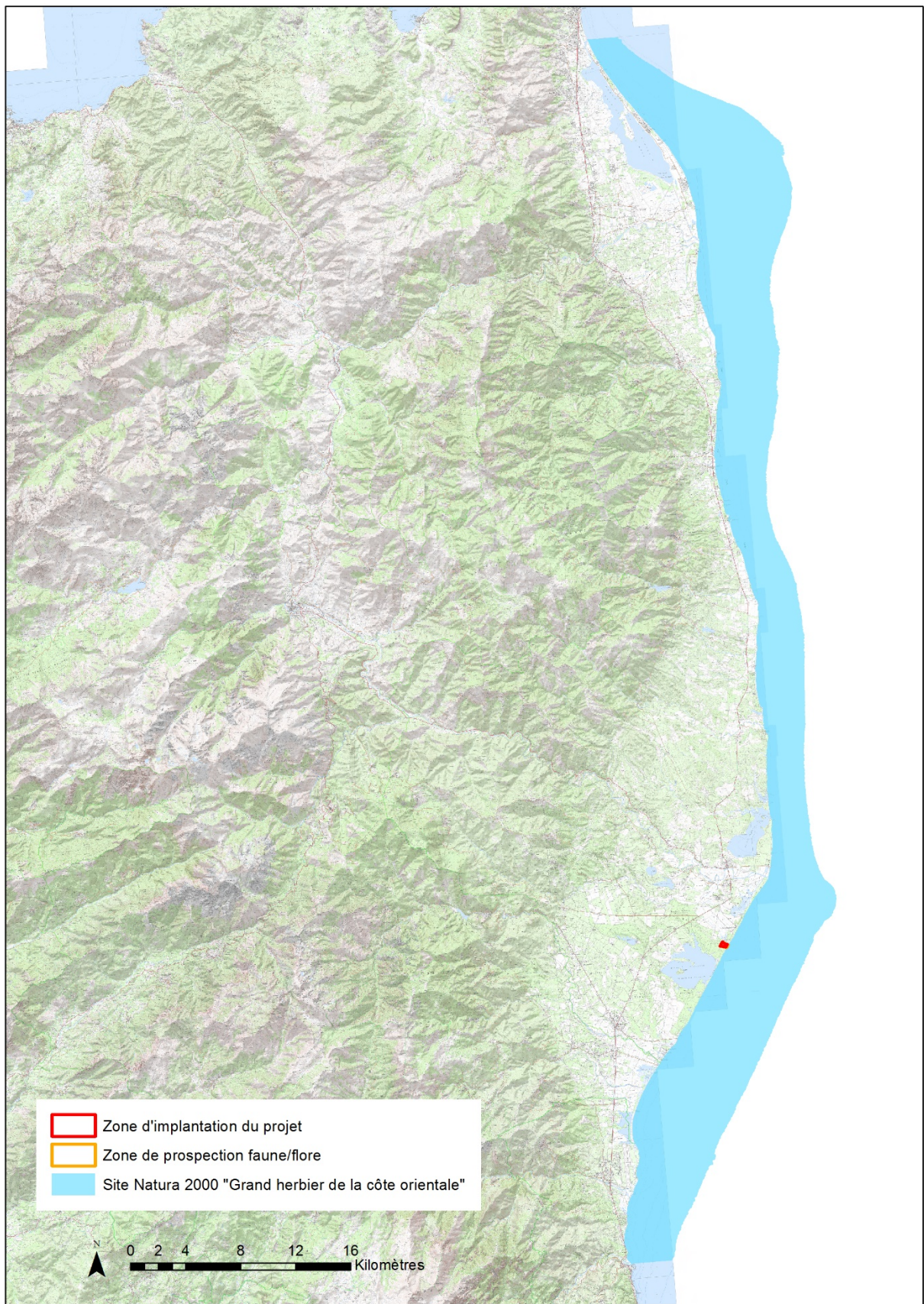


Figure 75. Localisation du site Natura 2000 FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale

6.1.2.2 Présentation du site Natura 2000

- [Caractère général du site](#)

Classes d'habitats	Couverture
Mer, Bras de Mer	100%

- [Autres caractéristiques du site](#)

Le périmètre de consultation intègre la majeure partie d'un herbier de posidonies (*Posidonia oceanica*) qui constitue un écosystème unique en Méditerranée en raison de sa surface et de son état de conservation. L'intérêt est renforcé par les échanges entre la zone de frayère et d'abri que constitue l'herbier, et les zones de nourrissage que sont les lagunes côtières de la Plaine Orientale.

- [Qualité et importance](#)

L'herbier de Posidonies de la côte Est constitue l'écosystème clef de cette zone marine. En effet, les différents rôles intrinsèques de cet écosystème (producteur d'oxygène, source de nourriture, abri, frayère, nurserie, stabilisation des fonds, protection des côtes, puits de carbone, maintien de la clarté des eaux...) couplés aux dimensions remarquables de cet herbier (près de 40 000 hectares d'un seul tenant), révèlent l'importance de ce milieu pour l'ensemble du littoral de la Plaine Orientale. La préservation de cet écosystème contribue au maintien de nombreuses espèces qui en dépendent. Des espèces comme la grande Nacre (*Pinna nobilis*) ou la tortue Caouanne (*Caretta caretta*), qui sont des espèces d'intérêt communautaire, sont régulièrement observées dans ce périmètre. On peut également y rencontrer de nombreuses autres espèces de poissons, d'échinodermes, de crustacés, de mollusques. Le bon fonctionnement de cet écosystème est le garant de la conservation d'intérêts économiques majeurs, notamment halieutiques car il assure également une continuité avec l'ensemble des lagunes littorales présentes (réserve de Biguglia, étangs de Diane et d'Urbino).

- [Vulnérabilité](#)

A proximité du site, l'importance du trafic maritime dans le canal de Corse et les dégazages sauvages des cuves observées de manière chroniques sont des éléments à prendre en compte pour la gestion des habitats et notamment les bancs de sables à faible couverture

permanente d'eau marine. La présence d'activités de pêche au chalut sur ce périmètre est également susceptible de dégrader l'herbier.

A noter que les macrodéchets, et plus particulièrement les sacs plastiques, retrouvés en mer sont susceptibles d'être assimilés à des bancs de méduses et avalés par les Tortues Caouannes, pouvant provoquer l'obstruction du tube digestif.

6.1.2.3 Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site

○ Liste des habitats génériques

1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (9 908,17 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
<ul style="list-style-type: none"> - Représentativité : Significative - Superficie relative : $2\% \geq p > 0$ - Degré de conservation : Excellente - Evaluation globale : Bonne 	
1120 - Herbiers de posidonies (<i>Posidonion oceanicae</i>) * (22 831,87 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
<ul style="list-style-type: none"> - Représentativité : Excellente - Superficie relative : $100\% \geq p > 15\%$ - Degré de conservation : Moyenne - Evaluation globale : Bonne 	
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (0 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
<ul style="list-style-type: none"> - Représentativité : Significative - Superficie relative : $2\% \geq p > 0$ - Degré de conservation : Bonne - Evaluation globale : Significative 	

○ Liste des habitats élémentaires

Aucune donnée.

○ Reptiles visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

1224 - <i>Caretta caretta</i> (1 - 5 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<ul style="list-style-type: none"> - Statut : Concentration - Abondance : Non estimé 	<ul style="list-style-type: none"> - Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Moyenne - Isolement : Non-isolée - Evaluation globale : Moyenne 	

○ Autres espèces importantes de faune et de flore

<i>Pinna nobilis</i>	
- Unité : Individus - Abondance : Présente	- Motivation : <ul style="list-style-type: none">• Espèce de l'annexe IV (directive "Habitat") ;• Espèce de l'annexe V (directive "Habitat") ;• Espèce de la liste rouge nationale ;• Espèce relevant d'une convention internationale.

6.1.3 Site Natura 2000 terrestre « FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC)

6.1.3.1 Localisation du site NATURA 2000

Coordonnées du centre (WGS 84) :

- Longitude : 9,47111 (E 9°28'15")
- Latitude : 42,02944 (N 42°01'45")

Superficie : 691 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Altitude :

- Min : 2 m.
- Max : 49 m.
- Moyenne : - m.

Régions biogéographiques :

- Méditerranéenne : 100%

REGION : CORSE

DEPARTEMENT : Haute-Corse (100%)

COMMUNES : Aléria, Ghisonaccia.

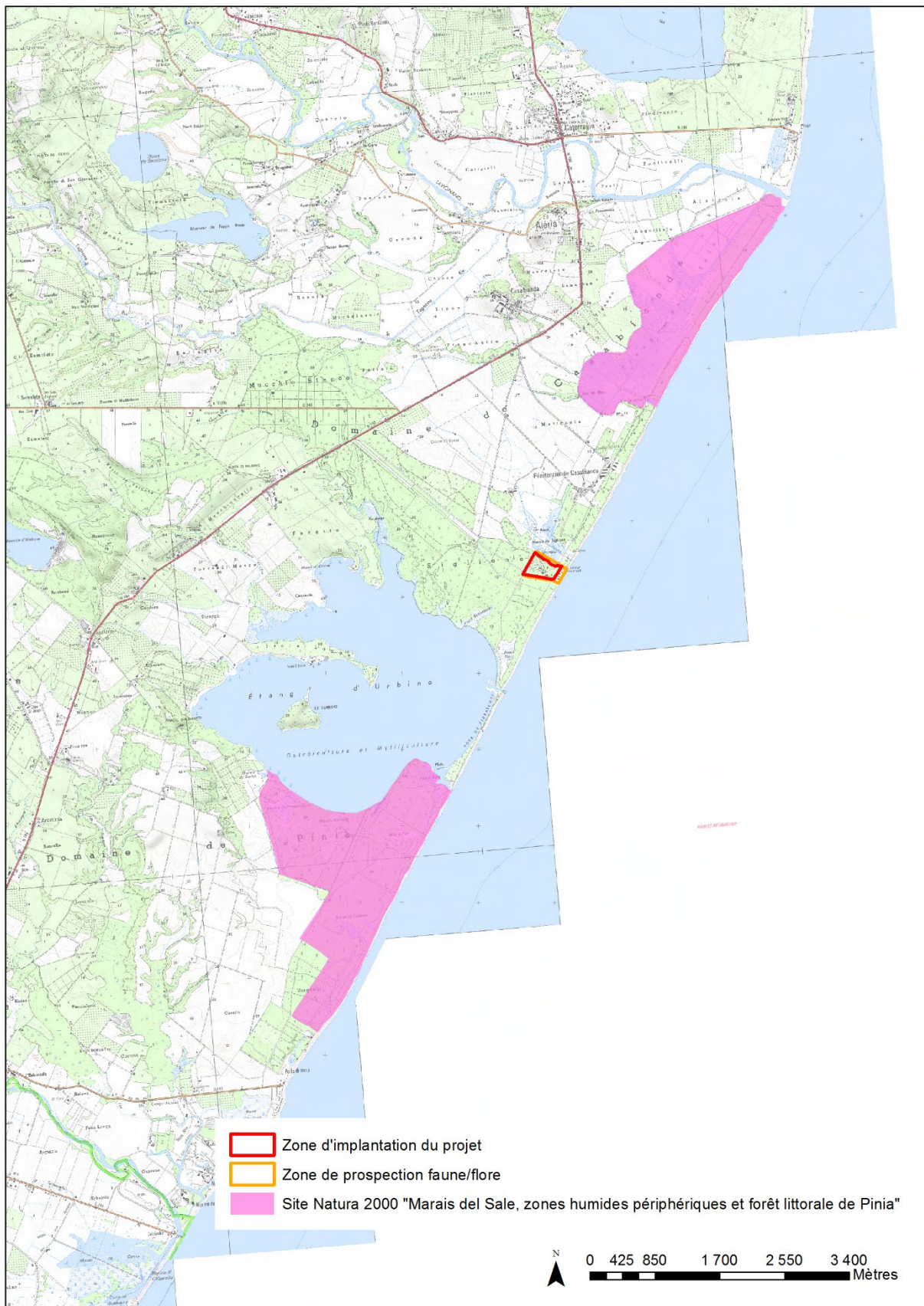


Figure 76. Localisation site Natura 2000 FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia

6.1.3.2 Présentation du site Natura 2000

○ Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts de résineux	47%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	33%
Dunes, Plages de sables, Machair	10%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	5%

○ Autres caractéristiques du site

De formation sédimentaire néogène (calcaires, marnes, sables, conglomérats) pour la partie sud, et de formation sédimentaire quaternaire indifférencié (alluvions)..

○ Qualité et importance

Sur ce site on note une grande diversité d'habitats (17 dont 12 représentés de manière significative) couvrant près de 81% des surfaces du site.

Les dunes du domaine de Casabianda abritent de beaux peuplements de Genévriers à gros fruits (habitat prioritaire), parmi les plus importants de Corse ;

- les petits marais, plus ou moins saumâtres de Pinia sont d'une grande richesse floristique, avec entre autres une station de *Kosteletzkia* à cinq fruits (*Kosteletzkia pentacarpus*), de l'annexe II, et plusieurs espèces rares comme la *Bassia hirsuta* (*Bassia hirsuta*) et la *Cressa* de Corse (*Cressa cretica*).

Richesses faunistiques : l'étang Del Sale est un refuge d'intérêt pour l'avifaune riche et hivernante. Reptiles, amphibiens et mammifères (chauves-souris) d'intérêt européen (annexes II & IV).

○ Vulnérabilité

Les incendies constituent la principale menace sur la dune et la pinède.

6.1.3.3 Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site

o Liste des habitats génériques

1150 - Lagunes côtières * (6,91 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : $2\% \geq p > 0$ - Degré de conservation : Bonne - Evaluation globale : Significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
1210 - Végétation annuelle des laissés de mer (0,76 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Non-significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
1310 - Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Non-significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
1410 - Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>) (31,1 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Bonne - Superficie relative : $2\% \geq p > 0$ - Degré de conservation : Excellente - Evaluation globale : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>) (69,1 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Bonne - Superficie relative : $2\% \geq p > 0$ - Degré de conservation : Bonne - Evaluation globale : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
2110 - Dunes mobiles embryonnaires (6,91 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Non-significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) (3,32 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Non-significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
2210 - Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> (22,53 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : $2\% \geq p > 0$ - Degré de conservation : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne

- Evaluation globale : Bonne	
2230 - Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i> (6,5 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : 2% \geq p > 0 - Degré de conservation : Bonne - Evaluation globale : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
2250 - Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp. * (15,27 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : 2% \geq p > 0 - Degré de conservation : Moyenne - Evaluation globale : Significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
2260 - Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i> (32,82 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Bonne - Superficie relative : 2% \geq p > 0 - Degré de conservation : Bonne - Evaluation globale : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
2270 - Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> * (42,63 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : 2% \geq p > 0 - Degré de conservation : Moyenne - Evaluation globale : Significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (16,45 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : 2% \geq p > 0 - Degré de conservation : Moyenne - Evaluation globale : Significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>) (29,99 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Bonne - Superficie relative : 15% \geq p > 2% - Degré de conservation : Bonne - Evaluation globale : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
9330 - Forêts à <i>Quercus suber</i> (11,33 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : 2% \geq p > 0 - Degré de conservation : Bonne - Evaluation globale : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (27,5 ha)	
EVALUATION	SOURCE DONNES
- Représentativité : Significative - Superficie relative : 2% \geq p > 0 - Degré de conservation : Moyenne - Evaluation globale : Significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques (223,88 ha)	

EVALUATION	SOURCE DONNES
<ul style="list-style-type: none"> - Représentativité : Excellente - Superficie relative : $2\% \geq p > 0$ - Degré de conservation : Moyenne - Evaluation globale : Significative 	<ul style="list-style-type: none"> - Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne

* Habitats prioritaires

o [Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil](#)

1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i> (0 - 10 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<ul style="list-style-type: none"> - Statut : Concentration - Abondance : Non estimé 	<ul style="list-style-type: none"> - Population relative : Non significative 	<ul style="list-style-type: none"> - Année de l'inventaire : 2016 - Auteur de l'inventaire : Groupe Chiroptères Corse - Qualité des données : Bonne
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (0 - 10 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<ul style="list-style-type: none"> - Statut : Concentration - Abondance : Non estimé 	<ul style="list-style-type: none"> - Population relative : Non significative 	<ul style="list-style-type: none"> - Année de l'inventaire : 2016 - Auteur de l'inventaire : Groupe Chiroptères Corse - Qualité des données : Bonne
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<ul style="list-style-type: none"> - Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé 	<ul style="list-style-type: none"> - Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Bonne 	<ul style="list-style-type: none"> - Année de l'inventaire : 2016 - Auteur de l'inventaire : Groupe Chiroptères Corse - Qualité des données : Bonne
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<ul style="list-style-type: none"> - Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé 	<ul style="list-style-type: none"> - Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Bonne 	<ul style="list-style-type: none"> - Année de l'inventaire : 2016 - Auteur de l'inventaire : Groupe Chiroptères Corse - Qualité des données : Bonne
1321 - <i>Myotis emarginatus</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<ul style="list-style-type: none"> - Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé 	<ul style="list-style-type: none"> - Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Moyenne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Bonne 	<ul style="list-style-type: none"> - Année de l'inventaire : 2016 - Auteur de l'inventaire : Groupe Chiroptères Corse - Qualité des données : Bonne

○ [Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil](#)

1190 - <i>Discoglossus sardus</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Médiocre

○ [Reptiles visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil](#)

1217 - <i>Testudo hermanni</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé	- Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Bonne	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne
1220 - <i>Emys orbicularis</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé	- Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Excellente - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Excellente	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne

○ [Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil](#)

1152 - <i>Aphanius fasciatus</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé	- Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Excellente - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Excellente	- Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne

○ [Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil](#)

1055 - <i>Papilio hospiton</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
- Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé	- Population relative : Non significative	- Année de l'inventaire : 2016 - Auteur de l'inventaire : C Berquier - Qualité des données : Bonne

- Plantes visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

1581 - <i>Kosteletzkya pentacarpos</i>		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<ul style="list-style-type: none"> - Statut : Sédentaire - Abondance : Non estimé 	<ul style="list-style-type: none"> - Population relative : $2\% \geq p > 0\%$ - Degré de conservation : Bonne - Isolement : Isolée - Evaluation globale : Moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Année de l'inventaire : 2007 - Auteur de l'inventaire : Biotope - Qualité des données : Bonne

6.1.3.4 Autres espèces importantes de faune et de flore

Amphibien

- *Bufo viridis*
- *Hyla arborea sarda*

Poisson

- *Aphanius fasciatus*

Mammifère

- *Eptesicus serotinus*
- *Erinaceus europaeus*
- *Myotis punicus*
- *Nyctalus lasiopterus*
- *Pipistrellus kuhlii*
- *Pipistrellus pipistrellus*
- *Tadarida teniotis*
- *Vulpes vulpes*

Plante

- *Aeluropus littoralis*
- *Bassia crassifolia*
- *Chenopodium chenopodioides*
- *Cladium mariscus*
- *Cressa cretica*

- *Crypsis aculeata*
- *Euphorbia peplis*
- *Juniperus oxycedrus subsp. macrocarpa*
- *Kickxia commutata*
- *Platanthera chlorantha*
- *Saccharum ravennae*
- *Serapias nurrica*
- *Tamarix africana*

6.2 ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

L'analyse des incidences est ciblée sur les enjeux d'intérêt communautaire. L'évaluation porte sur les risques de détérioration des habitats et de perturbation des espèces. Elle porte sur toutes les phases du projet (construction, exploitation, entretien, cessation d'activités).

Enfin, l'évaluation quantifie les incidences cumulatives, si d'autres projets ou programmes ont des incidences significatives sur le site en conjugaison avec le projet.

6.2.1 Incidence sur le Site Natura 2000 terrestre « FR9410098 - Urbino » (ZPS)

Pour les incidences directes, les emprises définitives et de travaux du projet se situe au sein du Natura 2000 « FR9410098 - Urbino » désigné pour la conservation d'oiseaux d'intérêt communautaire. Ci-dessous le Tableau XVI qui présente l'Évaluation des incidences sur les oiseaux pour lesquels le site Natura 2000 « FR9410098 - Urbino » a été désigné. Seul l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) est susceptible d'être impacté par la modification des conditions écologiques et le risque de destruction de spécimen si les travaux de terrassement et de débroussaillage se déroulent en période de nidifications. Cependant, l'effectif concerné serait très faible (1 couple maximum).

Le projet ne présentera pas d'incidences directes sur les oiseaux d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Tableau XVI. Evaluation des incidences sur les oiseaux pour lesquels le site Natura 2000 « FR9410098 - Urbino » a été désigné

Espèces de l'annexe I de la Directive « oiseaux » pour lesquels le site a été désigné	Présence sur le terrain d'assiette du projet	Incidence(s)
A022 - Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	Absent (oiseau inféodé aux milieux aquatiques)	Aucune
A026 – Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Oiseau inféodé aux milieux aquatiques, observé en vol au-dessus du site, transitant entre les zones humides de la plaine	Aucune
A027 – Grande aigrette <i>Egretta alba</i>	Absent (oiseau inféodé aux milieux aquatiques)	Aucune
A029 – Heron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	Oiseau inféodé aux milieux aquatiques, observé en vol au-dessus du site, transitant entre les zones humides de la plaine.	Aucune
A035 - Flamant des Caraïbes <i>Phoenicopterus ruber</i>	Oiseau inféodé aux milieux aquatiques, observé en vol au-dessus du site, transitant entre les zones humides de la plaine.	Aucune
A081 - Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Oiseau inféodé aux milieux aquatiques, chasse dans les zones humides de Casabianda et peut s'y reproduire, non nicheur sur le site, observé en vol au-dessus du site	Aucune
A094 – Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Absent (oiseau inféodé aux milieux aquatiques)	Aucune
A132 - Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	Absent (oiseau inféodé aux milieux aquatiques)	Aucune
A176 - Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	Absent (oiseau inféodé aux milieux aquatiques)	Aucune
A191 - Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>	Absent (oiseau inféodé aux milieux aquatiques)	Aucune
A193 - Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	Absent (oiseau inféodé aux milieux aquatiques)	Aucune
A224 - Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur probable, en chasse et/ou en halte migratoire	Modification des conditions écologiques et risque de destruction de spécimen si les travaux de terrassement et de débroussaillage se déroulent en période de nidifications

Espèces de l'annexe I de la Directive « oiseaux » pour lesquels le site a été désigné	Présence sur le terrain d'assiette du projet	Incidence(s)
A243 - Alouette calandrelle <i>Calandrella brachydactyla</i>	Absent	Aucune
A246 – Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Absent	Aucune
A255 – Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Absent	Aucune
A293 - Lusciniole à moustaches <i>Acrocephalus melanopogon</i>	Absent	Aucune
A302 – Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Absent	Aucune
A338 – Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Absent	Aucune
A392 – Cormoran huppé <i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	Oiseau inféodé aux milieux aquatiques et marins, observé en vol au-dessus du site, transitant le long de la côte	Aucune

Pour les incidences indirectes, la zone d'implantation du projet étant située au sein du site natura 2000 et en contact avec le marais de Siglione, un risque d'éventuelle pollution, en phase travaux comme en phase d'exploitation peut apparaître et affecter l'avifaune *in situ* et dans les milieux environnants. :

- une pollution accidentelle peut intervenir en phase travaux. Cependant en situation de chantier normale et de réalisation dans les règles de l'art, cette pollution ne peut être que ponctuelle, de faible volume (fuites d'hydrocarbures par un engin, etc.) et circonscrite à l'emprise des travaux ou à proximité ;
- du ruissellement et des écoulements d'eau en situation de montée importante des eaux (inondation, submersion marine) peuvent être observés et constitués des vecteurs de transfert de pollutions et de déchets vers les milieux naturels environnants

Par contre, aucun rejet dans le milieu naturel ne sera produit par le projet en phase travaux et d'exploitation et la gestion des eaux pluviales et des eaux usées respectera les normes en vigueur.

De plus, sur le terrain d'assiette du projet, seul l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) est susceptible d'être affecté par une éventuelle pollution, mais ce risque reste toutefois peu probable car il faudrait que l'individu soit en contact direct avec le polluant ou l'ingurgite, situation peu vraisemblable. De plus, l'effectif concerné est marginal.

En phase de travaux, le bruit peut engendrer un dérangement de la faune *in situ* et présente dans les milieux voisins à quelques dizaines de mètres. Mais cet impact est temporaire et non significatif.

Par ailleurs, le village de vacances engendrera une augmentation de la fréquentation du site par les vacanciers qu'il accueille mais qui n'engendreront pas d'effets significatifs sur la

conservation des oiseaux d'intérêt communautaires dans la mesure où la fréquentation est circonscrite au village de vacances et la plage attenante. La quiétude du marais de Siglione sera ainsi globalement préservée, même si les abords du marais situé au voisinage direct du village de vacances subiront une nuisance sonore durant la période touristique qui peut déranger les oiseaux d'eau, qui pourront toutefois trouver refuge dans le marais d'une trentaine d'hectares. Notons toutefois que le site est déjà fréquenté en été par des touristes et des locaux.

Par conséquent, *le projet ne présentera pas d'incidences indirectes significatives sur les oiseaux d'intérêt communautaire du site Natura 2000.*

6.2.2 Incidence sur le Site Natura 2000 terrestre « FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (ZSC)

Pour les incidences directes, le projet, dont les emprises définitives et de travaux ne se situe pas sur le site Natura 2000. *Le projet ne présentera pas d'incidences directes sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.*

Pour les incidences indirectes, la zone d'implantation du projet n'est pas connectée au site Natura 2000 « FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » par le réseau hydrographique, et est suffisamment éloigné (2km) pour éviter tous risques d'éventuels transferts de pollutions, en phase travaux comme en phase d'exploitation. De plus, aucun rejet dans le milieu naturel ne sera produit par le projet en phase travaux et d'exploitation et la gestion des eaux pluviales et des eaux usées respectera les normes en vigueur.

Toutefois, une pollution accidentelle peut intervenir en phase travaux. Cependant en situation de chantier normale et de réalisation dans les règles de l'art, cette pollution ne peut être que ponctuelle, de faible volume (fuites d'hydrocarbures par un engin, etc.) et circonscrite à l'emprise des travaux ou à proximité.

Par ailleurs, du ruissellement et des écoulements d'eau en situation de montée importante des eaux (inondation, submersion marine) peuvent être observés et constitués des vecteurs de transfert de pollutions et de déchets vers les milieux naturels environnants. L'éloignement du site Natura 2000 « FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » limite le risque de transfert jusqu'aux habitats naturels qu'il abrite.

En phase de travaux, le bruit peut engendrer un dérangement ponctuel et faible de la faune voisine présente à proximité immédiate (quelques dizaines de mètres). Le dépôt de poussière sur la végétation alentour peut affecter faiblement la biologie de la flore. Mais ces impacts restent marginaux, très faibles et non significatifs. Et sans effet particulier sur les habitats et espèces du site Natura 2000 de « FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » situé à plus de 2km au nord.

En outre, le projet n'engendrera aucune fréquentation du site Natura 2000 par les vacanciers susceptibles d'impacter les habitats et les espèces.

Par conséquent, *le projet ne présentera pas d'incidences indirectes significatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.*

6.2.3 Incidence sur le Site Natura 2000 marin « FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale » (ZSC)

Pour les incidences directes, le projet, dont les emprises définitives et de travaux sont circonscrites au milieu terrestre, ne se situe pas sur le site Natura 2000. Les travaux et l'exploitation du village de vacances n'affecteront pas les biocénoses marines en particulier l'herbier de Posidonies (*Posidonia oceanica*) ayant justifié la désignation du site « Grand herbier de la côte orientale » au regard des emprises et des modalités de réalisation des travaux, et de la localisation des herbiers de Posidonies du site Natura 2000.

Par conséquent, *le projet ne présentera pas d'incidences directes sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.*

Pour les incidences indirectes, la zone d'implantation du projet est connectée au site natura 2000 marin du Grand herbier de la côte orientale par la zone humide de Siglione. De plus, la zone d'implantation du projet située sur la côte est en contact avec le site natura 2000. En conséquence, ces deux situations faciliteraient d'éventuels transferts de pollutions vers le site Natura 2000, en phase travaux comme en phase d'exploitation.

Cependant, aucun rejet dans le milieu naturel ne sera produit par le projet en phase travaux et d'exploitation et la gestion des eaux pluviales et des eaux usées respectera les normes en vigueur.

Toutefois, une pollution accidentelle peut intervenir en phase travaux. Cependant en situation de chantier normale et de réalisation dans les règles de l'art, cette pollution ne peut être que ponctuelle et de faible volume (fuites d'hydrocarbures par un engin, etc.) et circonscrite à l'emprise des travaux ou à proximité.

En outre, du ruissellement et des écoulements d'eau en situation de montée importante des eaux (inondation, submersion marine) peuvent être observés et constitués des vecteurs de transfert de pollution et de déchet vers le milieu marin.

Par ailleurs, le village de vacances engendrera une augmentation de la fréquentation du milieu marin (plage, baignade ...) par les vacanciers qu'il accueille mais qui n'engendreront pas d'effets significatifs sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires. Notons toutefois que la plage est déjà fréquentée en été par des touristes et des locaux.

Par conséquent, *le projet ne présentera pas d'incidences indirectes significatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.*

6.2.4 Incidences cumulatives

Le projet n'a pas d'effet cumulatif significatif avec d'autres projets connus sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000. → cf. chapitre Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.

6.3 MESURES POUR SUPPRIMER OU REDUIRE LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000 ET ESTIMATION DES DEPENSES CORRESPONDANTES

Le projet n'a aucune incidence significative sur la conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels les sites Natura 2000 ont été désignés. Les mesures environnementales d'évitement et de réduction d'impact contribuent et assurent l'absence d'incidence sur les sites Natura 2000 :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale
- Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux
- Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique abandonnée
- Réalisation des travaux de coupe de végétaux et de démolition hors période de reproduction des espèces animales
- Maintien de la strate arborée sur l'ensemble de la structure touristique
- Choix d'une clôture ceinturant le site permettant la transparence biologique du site d'implantation du projet

Par conséquent, aucune mesure spécifique à la conservation du site Natura 2000 n'est à mettre en œuvre.

6.4 CONCLUSION SUR L'ATTEINTE PORTEE PAR LE PROJET A L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE

Le respect des normes et de la réglementation en vigueur accompagné de la mise en œuvre des mesures préconisées, permettent d'aboutir à un projet qui ne présente pas d'incidences significatives et qui ne remet pas en cause l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles les sites Natura 2000 ont été désignés. L'état de conservation des sites Natura 2000 est ainsi préservé.

6.5 ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE, MENTIONNANT LES DIFFICULTES EVENTUELLES DE NATURE TECHNIQUE OU SCIENTIFIQUES RENCONTREES POUR ETABLIR CETTE EVALUATION

Le dossier d'évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 a été réalisé par le bureau d'études ENDEMYS.

L'analyse de la présence et de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire se base sur les données et les cartographies des Formulaires Standards de données et Documents d'Objectifs. Des inventaires de terrain ont également été réalisés par ENDEMYS en 2012-2013 et 2019.

Les habitats, la faune et la flore d'intérêt écologique présents sur la zone d'étude ont ainsi été étudiés afin de déterminer les capacités et potentialités d'accueil pour les groupes faunistiques et floristiques. Les observations ont permis d'identifier les habitats favorables aux espèces concernées par l'étude et les zones de fonctionnalité écologique.

7 ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

7.1 IMPACTS EN PHASE TRAVAUX

7.1.1 Milieu naturel

Effets sur les zonages écologiques (hors Natura 2000)	
Impact	La zone d'implantation du projet se situe au sein d'une ZNIEFF et des espèces et habitats déterminants pour les ZNIEFF de Corse seront affectés par le projet. Par conséquent, le projet engendrera un impact sur ces espèces et ces habitats cependant l'état de conservation de la ZNIEFF ne sera pas significativement dégradé au regard de la surface artificialisée relativement faible au regard des vastes espaces naturels alentours et de la localisation spécifique du projet sur une zone déjà anthropisée de la ZNIEFF.
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effet sur les habitats naturels	
Impact	Deux habitats naturels patrimoniaux (Végétation annuelle à salicornes et Prés salés méditerranéens) sont présents dans la zone d'implantation du projet. Le projet engendrera la destruction d'environ 1 ha de Prés salés méditerranéens et 0,29 ha de Végétation annuelle à salicornes.
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effet sur la flore	
Impact	Trois stations de <i>Juniperus oxycedrus</i> subsp. <i>macrocarpa</i> – espèce protégée – se situent dans la zone d'implantation du projet. Si aucun évitement et mise en protection n'est entrepris le projet engendrerait leur destruction.
Type d'effet	Permanent ; direct

Effet sur la flore

Niveau d'impact	Moyen
------------------------	-------

Effets sur les oiseaux nicheurs

Impact	<p>Le projet nécessitera des travaux de défrichage et de terrassement.</p> <p>Si ces travaux se déroulent durant la période de reproduction des oiseaux (de mi-mars à juillet), ils pourront engendrer une destruction de spécimens d'espèces protégées mais non menacées (→ pontes ou nichées).</p> <p>Les travaux engendreront une dégradation d'habitats favorables aux espèces d'oiseaux protégées, cependant les surfaces affectées sont faibles au regard des habitats favorables disponibles à proximité.</p> <p>Par ailleurs, le bruit engendré par les travaux peut déranger l'avifaune reproductrice, mais cette nuisance reste faible et limitée.</p>
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effets sur les amphibiens

Impact	<p>Le projet nécessitera des travaux de défrichage et de terrassement.</p> <p>Si ces travaux se déroulent durant la période de reproduction des amphibiens (de mars à octobre), ils pourront engendrer une destruction de spécimens d'espèces protégées (→ pontes, ainsi que des adultes enterrés la journée). De plus, Si ces travaux se déroulent durant la période d'hivernation des amphibiens (d'octobre à mars), ils pourront engendrer une destruction de spécimens d'espèces protégées en phase terrestre (adultes enterrés).</p> <p>Les travaux engendreront une destruction d'habitats favorables aux espèces d'amphibiens protégées, cependant les surfaces affectées sont faibles au regard des habitats favorables disponibles à proximité.</p> <p>Par ailleurs, le bruit engendré par les travaux peut déranger les amphibiens reproducteurs, mais cette nuisance reste faible et limitée.</p>
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effets sur les reptiles	
Impact	<p>Le projet nécessitera des travaux de défrichage et de terrassement, ainsi que la démolition des ruines.</p> <p>Si ces travaux se déroulent durant la période de reproduction des reptiles (d'avril à septembre), ils pourront engendrer une destruction de spécimens d'espèces protégées (→ pontes). Rappelons que la tortue d'Hermann n'a pas été observée au sein de la zone d'implantation du projet.</p> <p>Les travaux engendreront une destruction d'habitats favorables aux espèces de reptiles protégées, cependant les surfaces affectées sont faibles au regard des habitats favorables disponibles à proximité.</p> <p>Par ailleurs, le bruit engendré par les travaux peut déranger les reptiles reproducteurs, mais cette nuisance reste faible et limitée.</p>
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effets sur les mammifères	
Impact	<p>Aucune espèce de mammifère non volant patrimonial n'a été observée. Et aucun gîte à chauves-souris n'a été identifié. Les espèces de chauves-souris protégées observées utilisent la zone seulement pour chasser et transiter.</p> <p>Le projet induira une modification des conditions écologiques, toutefois les micromammifères (ex. le hérisson d'Europe) s'adapte facilement aux sites anthropisés et les chauves-souris pourront continuer à chasser et transiter sur le site.</p>
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effets sur les insectes	
Impact	<p>Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'implantation du projet, seul une espèce déterminante pour les ZNIEFF de Corse y a été observée en vol.</p> <p>Le projet induira une modification des conditions écologiques, toutefois les insectes pourront continuer à utiliser le site.</p>
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effets sur les mollusques	
Impact	Aucune espèce patrimoniale n'est recensée au sein de la zone d'implantation du projet
Type d'effet	Sans objet.
Niveau d'impact	Faible

Effets sur les poissons	
Impact	Absence d'habitat favorable aux poissons sur la zone d'implantation du projet (compris l'emprise des travaux)
Type d'effet	Sans objet.
Niveau d'impact	Nul

Effets sur les continuités écologiques	
Impact	<p>Le projet se situe au sein d'un réservoir de biodiversité et d'un vaste espace naturel et agricole où les espèces se déplacent (présence de corridors biologiques).</p> <p>Dans ce contexte, un aménagement engendre des modifications des conditions écologiques, notamment en constituant une barrière écologique.</p> <p>Dans le présent projet, un maintien de la strate boisée est prévu dans les futurs aménagements et une minimisation des surfaces imperméabilisées et artificialisées a été réfléchi.</p> <p>Les espèces volantes pourront ainsi facilement réutiliser et traverser le site. La faune volante et non volante pourra également contourner sans effort important l'infrastructure touristique par l'est (par le maquis et la plaine agricole) et à l'ouest (par la dune).</p> <p>Cependant la petite faune terrestre pourra difficilement traverser ces infrastructures si aucune adaptation des clôtures ou mur d'enceinte n'est mise en place. Mais une mesure de réduction d'impact est définie sur ce point (cf. mesures ERC).</p>
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

7.1.2 Milieu physique

Effets sur le climat	
Impact	Les engins de travaux seront des sources d'émission de gaz à effet de serre. Cependant, ces rejets ne seront pas significatifs.
Type d'effet	Temporaire ; direct.
Niveau d'impact	Faible

Effets sur la topographie et la géomorphologie	
Impact	La topographie et la géomorphologie ne seront pas modifiées lors des travaux.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effets sur les sols et sous-sols	
Impact	<p>La phase travaux pourra engendrer des impacts localisés sur les sols et sous-sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compactage des sols lié à la circulation des engins • Petite pollution par déversement accidentel de produits polluants pourra être de plusieurs origines et liées à : <ul style="list-style-type: none"> ○ la présence de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seraient inadaptés ○ une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants
Type d'effet	Temporaire ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effets sur les eaux	
Impact	<p>La zone d'implantation du projet est située à proximité du marais de Siglione et la frange nord de l'implantation du projet présente un sol et une végétation humide du fait de la proximité du marais.</p> <p>La phase travaux pourra engendrer une pollution localisée sur les eaux de surface au niveau du marais de Siglione et les eaux souterraines provoqués par déversement accidentel de produits polluants issues de la présence de produits polluants (huiles, hydrocarbures, lubrifiants, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seraient inadaptés ou d'une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants.</p> <p>Le projet donnera lieu à des terrassements, d'où de potentiels départs au milieu récepteur d'eaux chargées en MES en cas de fortes pluies.</p> <p>De plus, une destruction des milieux humide sur la frange nord de la zone de l'implantation du projet sera engendrée mais la fonctionnalité du marais de Siglione ne sera pas affectée.</p>
Type d'effet	Temporaire ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effets sur les eaux souterraines	
Impact	
Type d'effet	Temporaire ; direct
Niveau d'impact	Faible

7.1.3 Milieu humain et socio-économique

Effet sur l'activité humaine et socio-économique, cadre de vie	
Impact	<p>La phase de travaux peut engendrer une altération du cadre vie des riverains et des activités économiques à proximité. Le site du projet ne comprend pas d'activités, ni d'habitations à proximité immédiate. Cependant des activités sont présentes aux alentours (centre de détention, baignade) mais l'impact reste faible et une information des usagers qui pourraient se trouver à proximité du chantier limitera encore l'impact.</p>
Type	Temporaire ; direct

Effet sur l'activité humaine et socio-économique, cadre de vie

d'effet	
Niveau d'impact	Faible

Effet sur les servitudes publiques

Impact	Il n'est pas identifié de servitudes publiques.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effet sur les risques majeurs

Impact	<p>Le site du projet est soumis en partie à un risque de submersion marine et à un aléa retrait-gonflement des argiles.</p> <p>En phase travaux, un impact sur une éventuelle submersion marine peut être accru par des engins se situant sur les zones soumises au risque de submersion. L'impact du chantier sur la submersion marine peut être évité par des préconisations de travaux en dehors des alertes météorologiques.</p> <p>Concernant le retrait-gonflement des argiles, il n'est pas identifié d'impact probant de la phase chantier sur ce risque.</p>
Type d'effet	Temporaire ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effet sur le patrimoine culturel

Impact	Il n'est pas identifié de patrimoine culturel <i>in situ</i> . Par conséquent, aucun impact identifié sur ce compartiment
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effet sur l'occupation du sol

Impact	La phase chantier engendrera la démolition de certains bâtiments existants afin que le site soit entièrement réhabilité. Néanmoins, l'occupation du sol restera inchangée. Les travaux sont prévus par les documents d'urbanisme. Il n'est donc pas identifié d'impact.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effet sur les réseaux techniques

Impact	Les réseaux techniques présents sont vétustes. Ils seront entièrement changés et rénovés. La phase de travaux du projet n'aura donc pas d'impact sur les réseaux techniques existants.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effet sur la desserte de la zone

Impact	La phase de chantier engagera la réalisation de l'accès à partir de la RT10. L'accès est fermé par une barrière cadenacée. Cet accès existant n'est autorisée par la mairie d'Aleria qu'en période estivale pour accéder à la plage. Le chantier engendrera une augmentation de la fréquentation due aux engins, ce qui aura un impact faible sur cette desserte mais qui reste temporaire. De plus, l'impact pouvant être diminué par une information sur la RT10 mentionnant la présence d'une sortie de chantier.
Type d'effet	Temporaire ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effet sur les déchets

Impact	La phase de chantier du projet engendrera nécessairement une production de déchets du BTP et des déchets ménagers due à la démolition et à la
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Effet sur les déchets	
	<p>reconstruction des bâtiments sur un site où la production de déchets est inexistante.</p> <p>L'impact du projet en phase chantier sur la production des déchets peut être considéré comme faible à moyen. Il peut être diminué et contenu en mettant en œuvre une bonne gestion environnementale du chantier. De plus, les entreprises qui interviendront devront se conformer aux normes en vigueur en matière de gestion des déchets issus de travaux mentionnées dans le PREDIS de Corse notamment.</p>
Type d'effet	Temporaire ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effet sur les nuisances sonores, olfactives et pollution atmosphérique	
Impact	La phase de chantier du projet peut produire des pollutions sonores, olfactives et atmosphériques. Dans le cas du projet de Costamare, il n'ait pas identifié d'activités ou d'habitations à proximité du site ou au niveau de l'accès existant, ce qui n'engendrera que peu d'impact.
Type d'effet	Temporaire ; Direct
Niveau d'impact	Faible

Effet sur la santé humaine	
Impact	La phase de travaux du projet peut engendrer un risque sur la santé humaine notamment si des produits dangereux ou des explosifs sont manipulés sur le site. Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu de manipulation de produits dangereux ou de produits explosifs. Il n'est donc pas identifié d'impact.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

7.1.4 Paysage

Effet sur le paysage	
Impact	La parcelle d'accueil du projet est visible depuis la plage et sa piste d'accès et depuis l'espace maritime qui lui fait face. Les travaux engendreront au sein de l'enceinte de la parcelle où ils seront circonscrits, un paysage de chantier. Toutefois, le caractère anthropisé et abandonné du site est déjà existant, et la qualité paysagère actuelle est plutôt médiocre. Ce qui tend à relativiser la nuisance visuelle. De plus, l'absence de zones d'habitations à proximité évite une nuisance sur le cadre de vie d'éventuels riverains. En outre, l'ambiance de zone de chantier se fera ressentir durant la période de forte affluence par les promeneurs et les baigneurs qui fréquentent la plage durant la saison estivale. Une seule saison d'affluence sera affectée.
Type d'effet	Temporaire ; Direct
Niveau d'impact	Faible

7.2 IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION

7.2.1 Milieu naturel

Effet sur les zonages écologiques (hors Natura 2000)	
Impact	La zone d'implantation du projet se situe au sein d'une ZNIEFF et des espèces et habitats déterminants pour les ZNIEFF de Corse seront affectés par le projet. Par conséquent, le projet engendrera un impact sur ces espèces et ces habitats cependant l'état de conservation de la ZNIEFF ne sera pas significativement dégradé au regard de la surface artificialisée relativement faible au regard des vastes espaces naturels alentours et de la localisation spécifique du projet sur une zone déjà anthropisée de la ZNIEFF.
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effet sur les habitats naturels

Impact	En périphérie de la zone d'implantation des travaux, des habitats naturels patrimoniaux sensibles sont présents. La réhabilitation du Village de vacances engendra une augmentation de la fréquentation touristique du site qui pourrait provoquer une détérioration des habitats naturels patrimoniaux si aucune mesure de canalisation du flux et de protection des habitats (ganivelles) n'est installée.
Type d'effet	Permanent ; indirect
Niveau d'impact	Moyen

Effet sur la flore

Impact	En périphérie de la zone d'implantation des travaux, des espèces végétales patrimoniales sensibles sont présentes. La réhabilitation du Village de vacances engendra une augmentation de la fréquentation touristique du site qui pourrait provoquer une détérioration de stations végétales patrimoniales si aucune mesure de canalisation du flux et de protection des habitats (ganivelles) n'est installée.
Type d'effet	Permanent ; indirect
Niveau d'impact	Moyen

Effet sur la faune

Impact	Aucun impact significatif sur la faune et leurs habitats en phase d'exploitation. Seul le bruit engendré par les activités du village de vacances peut déranger l'avifaune, mais cette nuisance reste faible et limitée.
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effet sur les continuités écologiques

Impact	Le projet se situe au sein d'un réservoir de biodiversité et d'un vaste espace naturel et agricole où les espèces se déplacent (présence de corridors biologiques). Dans ce contexte, un aménagement engendre des modifications des
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Effet sur les continuités écologiques	
	<p>conditions écologiques, notamment en constituant une barrière écologique.</p> <p>Dans le présent projet, un maintien de la strate boisée est prévu dans les futurs aménagements et une minimisation des surfaces imperméabilisées et artificialisées a été réfléchi.</p> <p>Les espèces volantes pourront ainsi facilement réutiliser et traverser le site. La faune volante et non volante pourra également contourner sans effort important l'infrastructure touristique par l'est (par le maquis et la plaine agricole) et à l'ouest (par la dune).</p> <p>Cependant la petite faune terrestre pourra difficilement traverser ces infrastructures si aucune adaptation des clôtures ou mur d'enceinte n'est mise en place. Mais une mesure de réduction d'impact est définie sur ce point (cf. mesures ERC).</p>
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Moyen

7.2.2 Milieu physique

Effets sur le climat	
Impact	<p>Le fonctionnement du camp restructuré et réaménagé n'engendrera aucun impact particulier concernant le climat.</p> <p>Par ailleurs, le projet prévoit le maintien d'un couvert arboré équivalent à l'actuel. Ainsi aucun îlot de chaleur ne sera créé, et l'effet d'ombrage et de fraîcheur du site est maintenu. De plus, bien que relativement marginal, le maintien des arbres préserve la fonction de puit de carbone qu'ils jouent.</p> <p>Par conséquent, aucun impact notable en phase d'exploitation n'est identifié.</p>
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effets sur la topographie et la géomorphologie	
Impact	La topographie et la géomorphologie ne seront pas modifiées lors l'exploitation.

Effets sur la topographie et la géomorphologie	
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effets sur les sols et sous-sols	
Impact	<p>Le fonctionnement du camp restructuré et réaménagé n'engendrera aucun impact particulier concernant les sol et sous-sols.</p> <p>Aucune imperméabilisation des sols supplémentaire ne sera effective.</p> <p>Le site est connecté au réseau d'eau d'assainissement collectif.</p> <p>Par conséquent, aucun impact notable en phase d'exploitation n'est identifié.</p>
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effets sur les eaux (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019)	
Impact	<p>1/ Incidence quantitative :</p> <p>La réalisation du projet a pour conséquence l'augmentation de la surface active et du coefficient d'imperméabilisation du bassin versant. Le projet de COSTAMARE va augmenter la surface active du bassin versant du projet de 24 899 m² à 34 946 m², soit une hausse du coefficient d'imperméabilisation qui passe de 27% à 44%.</p> <p>Par conséquent, pour un épisode pluvieux donné, les débits d'eaux pluviales collectées à l'exutoire du bassin versant après projet seront supérieurs aux débits avant-projet.</p> <p>En l'absence de mesures correctives, le projet va induire un sur-débit à l'exutoire de l'ordre de 110 l/s pour une pluie annuelle de 20 minutes et de 250 l/s pour une pluie décennale. Dans le cas d'une pluie centennale, le débit sera augmenté de l'ordre de 400 l/s.</p> <p>C'est pourquoi, les zones de stockage / régulation / infiltration à ciel ouvert sous forme de noues paysagères et de structures alvéolaires enterrées auront pour objectif de tamponner la crue en permettant notamment l'infiltration dans le sol de l'eau collectée.</p> <p>2/ Incidence qualitative :</p> <p><i>Flux polluants</i></p> <p>Pour la zone étudiée, les risques principaux de pollution pluviale seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pollution par les hydrocarbures : plus les surfaces de parking et de voiries seront importantes, plus le risque de pollution des eaux pluviales par

Effets sur les eaux (source dossier « loi sur l'Eau, TPAe 2019)

	<p>les hydrocarbures sera réel, soit de manière chronique, soit de manière accidentelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pollution des eaux pluviales par des produits phytosanitaires employés par les particuliers sur les espaces verts communs ; - Les risques de pollution par les matières en suspension, que ce soit de petites particules ou des particules beaucoup plus importantes, sont également à craindre. Il peut être envisagé de mettre en place un système de dégrillage (corbeilles de récupération des feuilles) au niveau des avaloirs de collecte ou encore des regards décanteurs. Toutefois, ces systèmes entraînent des contraintes d'entretien régulières et strictes pour ne pas nuire à l'écoulement ; - De même, les dépôts des toitures et des voiries augmenteront la charge polluante ; un entretien régulier de ces dernières réduirait les risques de pollution. <p>La pollution des eaux pluviales se retrouve essentiellement sous forme particulaire : la majeure partie des polluants (micropolluants, métaux lourds, bactéries) sont adsorbés sur les particules. C'est pourquoi l'infiltration dans le sol en place constitue une solution adaptée pour traiter une telle pollution : le sol assure le traitement de l'eau infiltrée</p> <p><i>Eaux souterraines</i></p> <p>Compte tenu de la nature du sol, de la nature du projet, le projet aura un impact limité sur la qualité des eaux souterraines.</p> <p>Il est cependant de la responsabilité de l'entreprise travaux en lien avec le maître d'œuvre de procéder à des contrôles type sondage à la mini pelle pour conclure quant à l'existence d'une nappe souterraine de type perchée, en particulier sur la partie basse du site. La profondeur minimale d'investigation sera de 3m.</p> <p><i>Eaux superficielles</i></p> <p>Le lessivage des voiries et des toitures peut être chargé en matières en suspensions, en hydrocarbures et en métaux.</p> <p>Les sorties de chacune des 6 zones de stockage-régulation enterrée sous parking seront équipées d'un ouvrage de régulation avec une cloison siphonée pour capter les hydrocarbures et une vanne de sectionnement qui permettra d'isoler le bassin en cas de pollution accidentelle.</p> <p>3/ Incidences sur les crues :</p> <p>Les hausses de débit calculées et induites par le projet n'auront pas de répercussions notables sur les crues tant que les précipitations ne dépassent pas les caractéristiques d'une pluie décennale et à partir du moment où les mesures correctives ci-après seront mises en place.</p>
<p>Type d'effet</p>	<p>Permanent ; direct</p>
<p>Niveau d'impact</p>	<p>Moyen</p>

7.2.3 Milieu humain et socio-économique

Effet sur l'activité humaine et socio-économique, cadre de vie	
Impact	Le fonctionnement du village de vacances aura un impact positif pour l'activité économique de la commune d'Aléria puisqu'il permettra de créer des emplois et dynamiser son attractivité touristique.
Type d'effet	Permanent ; indirect.
Niveau d'impact	Positif

Effet sur les servitudes publiques	
Impact	Il n'est identifié de servitude publique. Il n'y a donc pas d'impact.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effet sur les risques majeurs	
Impact	<p>Le site du projet est soumis en partie à un risque de submersion marine et à un aléa retrait-gonflement des argiles.</p> <p>Les constructions prévues respectent des hauteurs de plancher qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La cote la plus haute est +10,75 - La cote la plus basse est +1,31 <p>Le projet peut avoir un effet moyen sur les risques identifiés. Le risque reste toutefois limité compte tenu qu'il demeure exceptionnel. L'écoulement des eaux de ruissellement ne doit pas être entravé. Un dispositif de gestion des eaux pluviales est mis en œuvre dans le cadre du projet, ce qui diminue les risques de ruissellement.</p>
Type d'effet	Temporaire ; direct
Niveau d'impact	Moyen

Effet sur le patrimoine culturel	
Impact	Il n'est pas identifié de périmètre de patrimoine culturel <i>in situ</i> . Il n'est donc pas identifié d'impact.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effet sur l'occupation du sol	
Impact	Le site du projet est un ancien village de vacances abandonné. Il a été pris en compte par les documents d'urbanisme et le PADDUC comme une zone pouvant recevoir une réhabilitation. Il n'est donc pas identifié d'impact sur l'occupation du sol.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul

Effet sur les réseaux techniques	
Impact	<p>Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu de modification des réseaux techniques mais de nouveaux réseaux techniques. Concernant l'assainissement, la présence du projet et du centre de détention de Casabianda (dont la station d'épuration n'est plus aux normes) implique la création d'une nouvelle station d'épuration proche du centre de détention et donc la création de nouveaux réseaux allant du village de vacances à cette station d'épuration.</p> <p>Compte tenu que c'est une création de réseaux techniques, l'impact reste faible. Il améliore l'assainissement de la zone notamment celui du centre de détention.</p>
Type d'effet	Permanent ; indirect
Niveau d'impact	Faible

Effet sur la desserte de la zone

Impact	Le projet en phase de fonctionnement implique la création d'un accès matérialisé à partir de la route territoriale 10. Compte tenu que cet accès sera fréquenté, le projet pourra avoir un impact sur la desserte de la zone. L'impact pourra être diminué par une signalétique routière permettant de sécuriser la desserte d'accès.
Type d'effet	Permanent ; indirect
Niveau d'impact	Faible

Effet sur les déchets

Impact	Le site actuel ne produit aucuns déchets. Le fonctionnement du village de vacances impliquera donc la production de déchets ménagers. Au sein du projet il est prévu la mise en place de points de tri sélectif et une gestion des DIB issus des commerces à des points précis. L'impact est donc faible compte tenu de la mise en œuvre de mesures en faveur d'une gestion durable des déchets.
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effet sur les nuisances sonores, olfactives et pollution atmosphérique

Impact	Le fonctionnement du projet aura pour effet l'émergence de bruits dans une zone qui actuellement, n'en contient pas ou très peu. Néanmoins, l'impact reste faible compte tenu que l'activité du village de vacances reste un bruit ambiant.
Type d'effet	Permanent ; direct
Niveau d'impact	Faible

Effet sur la santé humaine

Impact	L'activité du village de vacances n'engendre pas de risque pour la santé humaine. Aucun usage de produits dangereux, ni explosifs ne sont utilisés
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Effet sur la santé humaine	
	dans le fonctionnement de l'activité, il n'y a donc pas d'impact.
Type d'effet	Sans objet
Niveau d'impact	Nul